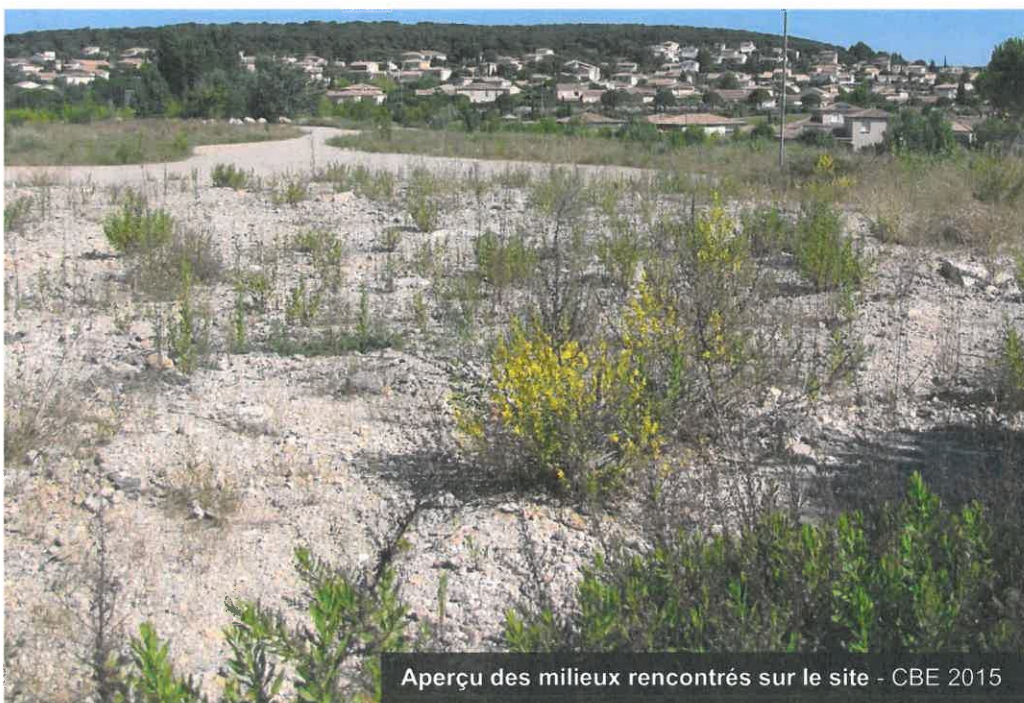




Expertise écologique « Habitats, Faune et Flore »

Projet d'aménagement du quartier « La Bergerie »

Commune de Juvignac (34)



– Juillet 2015 –



CBE SARL
Cabinet Barbanson Environnement

176 Avenue de la Royale
Zone Artisanale "Les Cousteliers"
34160 CASTRIES

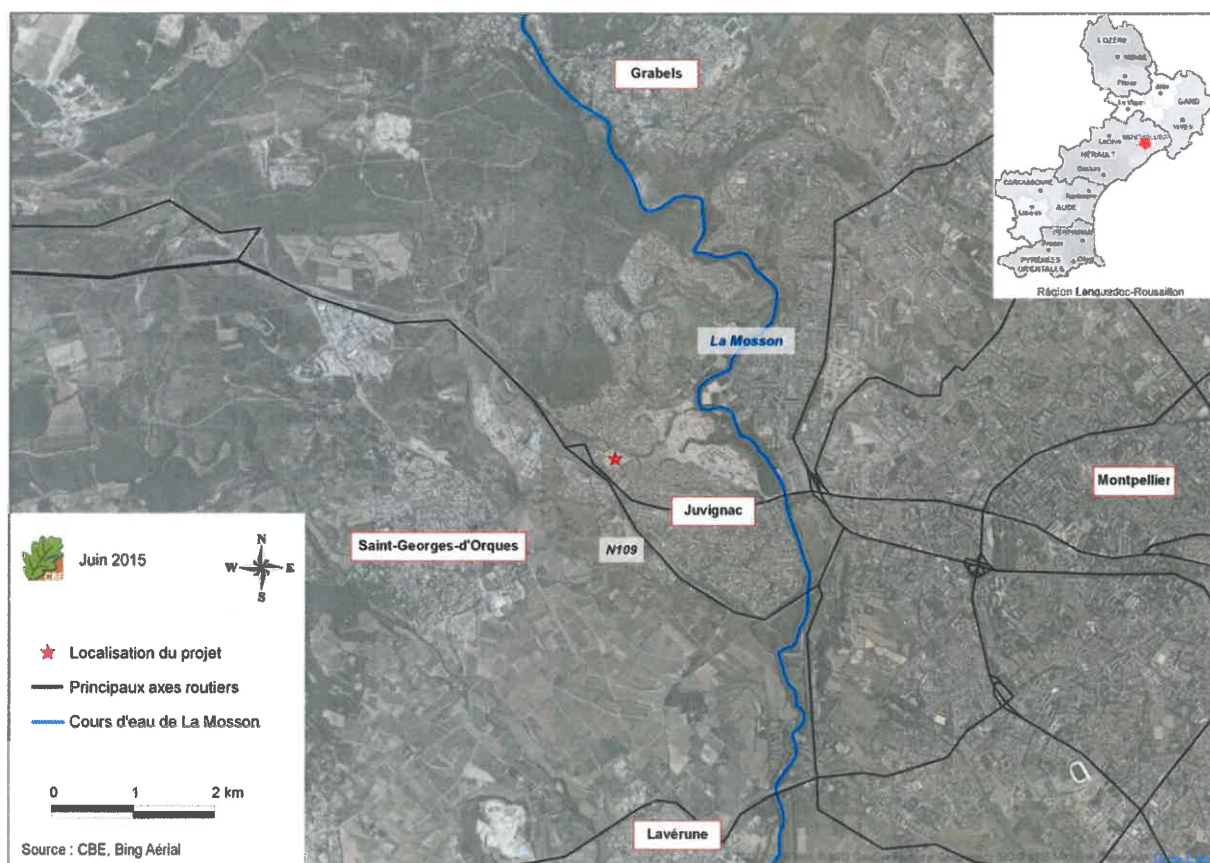
Tel : 04.99.63.01.84 / Fax : 04.99.23.06.15
cbe@barbanson-environnement.fr

Dans le cadre de l'élaboration d'un dossier de demande d'examen au cas par cas pour un projet d'aménagement sur la commune de Juvignac (34), CBE SARL a été mandaté pour réaliser une expertise écologique rapide. L'objectif est de mettre en avant les principaux enjeux écologiques présents sur la zone prévue pour le projet et sur les milieux naturels alentour. Cette étude permettra de mettre en avant les premières sensibilités écologiques liées à la nature des travaux envisagés dans le cadre de ce projet d'aménagement.

Cette étude se base principalement sur un travail bibliographique appuyé par des prospections de terrain.

Présentation du projet

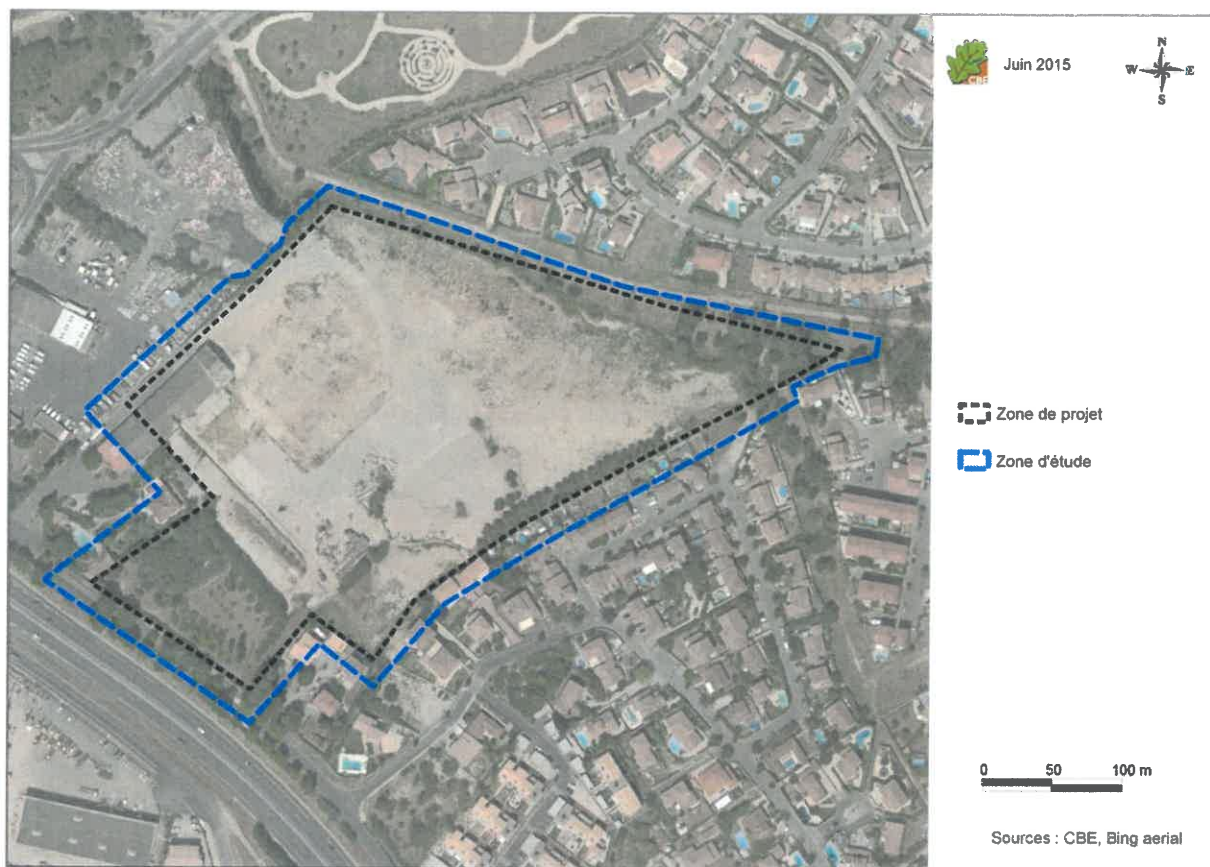
Le projet d'aménagement du quartier « La Bergerie » est situé sur la commune de Juvignac, au nord-ouest de Montpellier, dans le département de l'Hérault. Il est plus précisément situé à l'ouest de l'agglomération de Juvignac, le long de la route nationale RN109 (cf. carte suivante).



Carte 1 : localisation du projet à large échelle

Le projet consiste à réhabiliter un site industriel en quartier comprenant des logements, des équipements publics, des activités tertiaires et un parc. Cette opération, portée par la société AGIR Promotion, est prévue sur une surface de 4,13 hectares environ, actuellement en friche.

Une zone d'étude a été définie pour les prospections naturalistes. Elle englobe la zone de projet et les milieux naturels limitrophes afin de prendre en compte la zone d'influence potentielle du projet (cf. carte suivante).



Méthodes utilisées pour l'étude

BIBLIOGRAPHIE

Une phase bibliographique a été réalisée en amont des prospections de terrain. Elle s'est appuyée sur l'ensemble des zonages écologiques existants et mentionnés dans le tableau situé plus loin dans le document. Les données internes à CBE et celles disponibles sur les bases de données naturalistes (internet) ont aussi été consultées pour compléter cette première approche. Une analyse préalable a ensuite été effectuée pour mettre en parallèle les milieux naturels observés par photo-aérienne et les espèces citées dans la bibliographie locale afin de cibler les inventaires de terrain.

INVENTAIRE DE TERRAIN

Deux prospections de terrain ont été réalisées par un expert fauniste et un expert botaniste, permettant ainsi d'avoir un bon aperçu des enjeux écologiques présents sur la zone de projet. L'inventaire a été effectué le 24 juin 2015 dans des conditions favorables : grand beau temps, vent faible.

Le site a été prospecté de manière semi-aléatoire en parcourant la zone à pied. Pour les habitats naturels et la flore, des relevés floristiques ont été effectués afin de caractériser les habitats naturels et la flore patrimoniale.

En ce qui concerne la faune, un inventaire aux jumelles et au filet à papillon a été réalisé afin de caractériser toute espèce patrimoniale. Une attention particulière a été portée aux habitats d'espèces pour celles qui étaient avérées sur le site, mais également pour celles jugées potentielles mais dont la date de prospection ne permettait pas leur observation.

ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

A partir des données bibliographiques recueillies et en ayant eu un premier aperçu du secteur concerné par le projet d'aménagement du quartier « La Bergerie », l'objectif est maintenant d'évaluer l'intérêt écologique de la zone d'étude afin de comprendre les éventuelles sensibilités qu'il y aurait vis-à-vis du projet.

Pour cela, nous définissons et hiérarchisons des enjeux d'après le **caractère patrimonial**¹ des espèces et habitats présents sur zone, d'après leur utilisation de la zone (pour les espèces) et d'après leur **état de conservation** et leur typicité.

Les enjeux peuvent alors être hiérarchisés sur une échelle de valeur allant de nulle à exceptionnelle. Un code couleur leur est attribué (cf. figure ci-dessous).



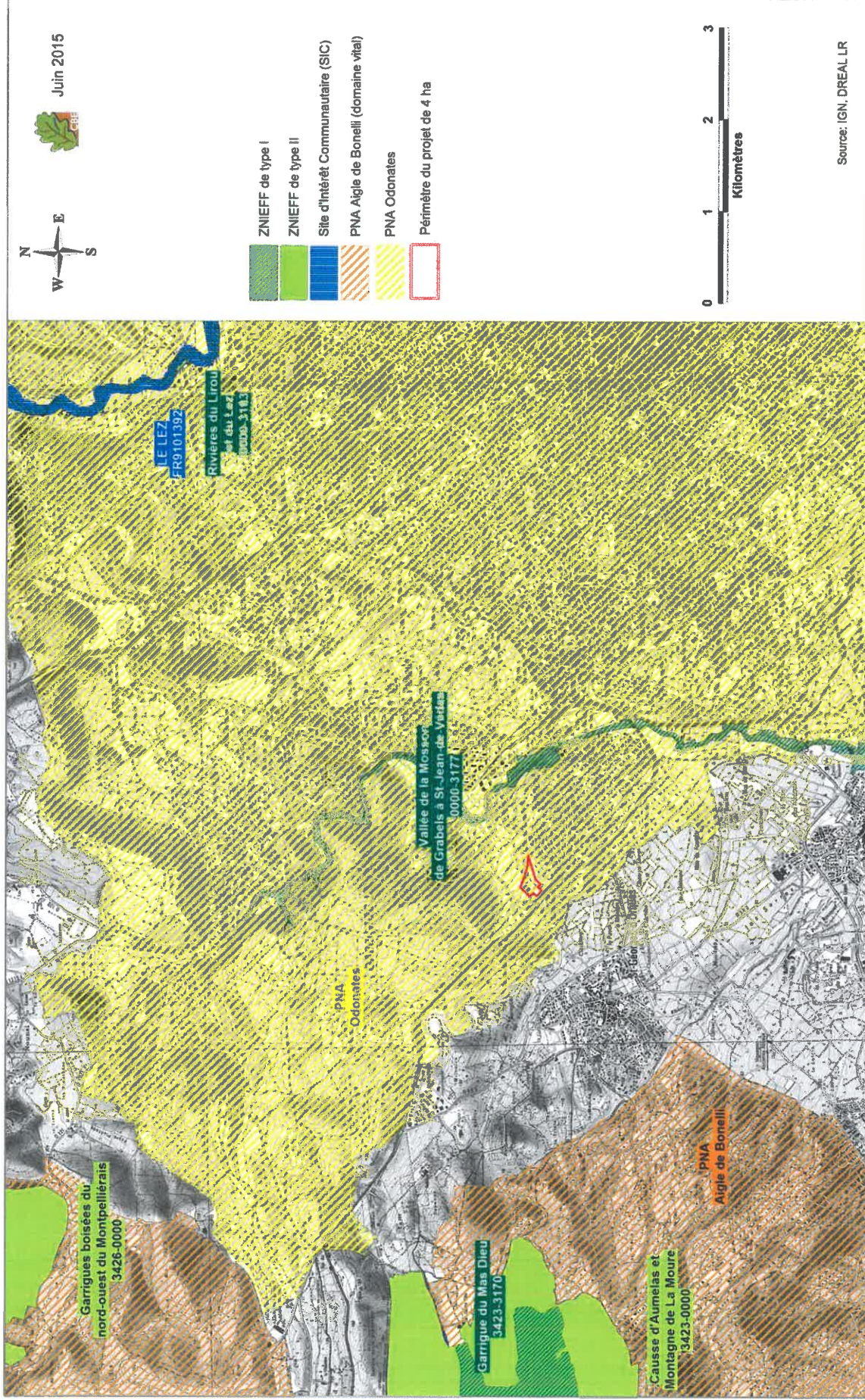
Intérêt écologique de la zone d'étude

CONTEXTE ECOLOGIQUE LOCAL

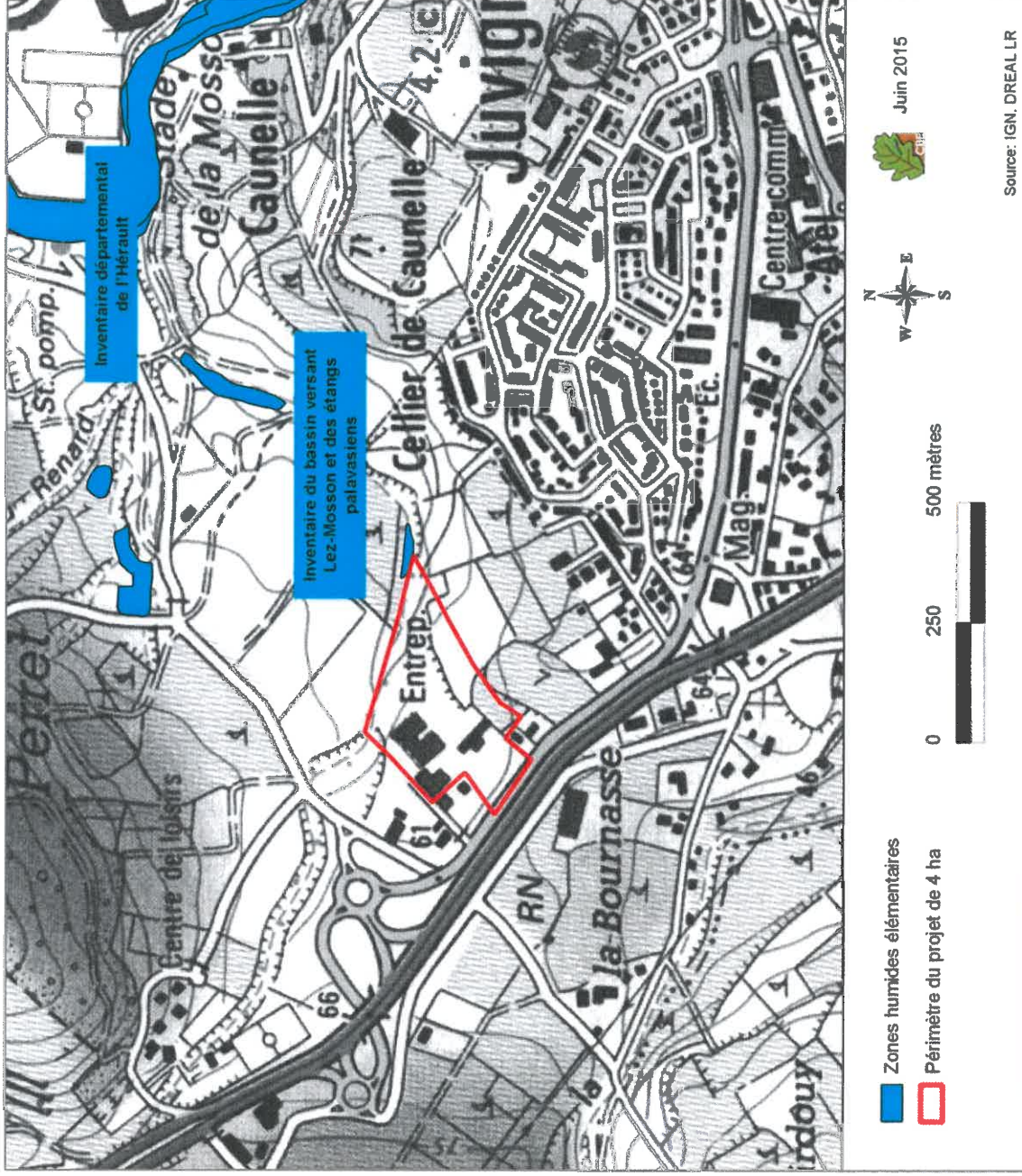
La consultation du site internet de la DREAL Languedoc-Roussillon a permis de montrer que le projet est inclus dans le Plan national d'Actions (PNA) des odonates, et est situé à proximité des zones humides du ruisseau de la Combe du Renard ainsi qu'à 1,5 km de la ZNIEFF de type I « Vallée de la Mosson de Grabels à Saint-Jean-de-Védas ». Les différents zonages écologiques sont matérialisés sur les cartes suivantes et brièvement décrits dans le tableau qui les suit.

¹ une espèce/un habitat est dit patrimonial s'il dispose d'un statut de conservation défavorable (à l'échelle régionale et/ou nationale, européenne, voire mondiale) et/ou a un statut de protection (aux différentes échelles géographiques).

- Expertise écologique "Habitats, Faune et Flore" -
 - Projet d'aménagement du quartier « La Bergerie »
 - Commune de Juvignac (34)



Carte 3 : localisation des zonages écologiques aux alentours de la zone de projet



Carte 4 : localisation des zones humides à proximité de la zone de projet

Tableau 1 : description des zonages présents sur ou à proximité du projet (classés par type de zonage puis par distance au projet)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Zones d'inventaire					
Vallée de la Mosson de Grabels à Saint-Jean-de-Védas	ZNIEFF type I	0000-3177	Cette ZNIEFF de 114 ha est désignée pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques qu'elle héberge.	ZNIEFF à environ 1,5 km à l'est de la zone d'étude	Flore : Vulpin bulbeux, Tulipe sauvage Faune : mammifères (Loutre d'Europe), reptiles (Cistude d'Europe), insectes (Agrion de Mercure, Cordulle à corps fin, Gomphe à cercoïdes fourchus...), mollusques (Bythiospée du Lez), poissons (Toxostome, Anguille européenne, Vandoise), oiseaux (Rollier d'Europe)
Garrigue du Mas Dieu	I	0000-3170	Cette ZNIEFF est centrée sur des pelouses sèches, objet d'un programme de développement succédant à un projet d'enfouissement de déchets ultimes de traitement d'ordures ménagères. Le territoire défini couvre une surface de près de 250 ha compris entre 110 et 220 mètres d'altitude.	ZNIEFF à environ 4 km à l'ouest de la zone d'étude	Flore : Adonis annuelle, Gaillet à trois cornes, Inule faux-héliénium, Germandrée de la Clape... Faune : oiseaux, (Traquet oreillard, Oedicnème criard), insectes (Oedipode occitan, Arcyptère languedocienne), reptiles (Psammodrome d'Edwards, Lézard ocellé), amphibiens (Pélobate cultripède, Triton marbré)
Rivières du Lirou et du Lez	I	0000-3183	Ces deux rivières qui communiquent entre elles hébergent des espèces patrimoniales typiques des milieux aquatiques et des milieux attenants (ripisylve, prairies...). Cet ensemble couvre une surface de 127 ha.	ZNIEFF à environ 6,5 km au nord-est de la zone d'étude	Flore : Nivéole d'été, Tulipe précoce, Eglope à grosses arêtes, Anémone couronnée, Nénuphar jaune, Jonc des chaisiers, Vallisnerie en spirale
Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure	II	3423-0000	La richesse des milieux qui composent cette ZNIEFF de plus de 16 000 ha (imbrication de pelouses, garrigues, de milieux arbustifs et forestiers) lui confèrent une grande richesse écologique.	ZNIEFF à environ 3,5 km à l'ouest de la zone d'étude	Flore : Adonis annuelle, Petite amourette, Etoile d'eau... Faune : amphibiens (Pélobate cultripède, Triton marbré), arachnides (Lycose de Narbonne, Uroctée de Durand), insectes (Proserpine, Agrion de Mercure, Magicienne dentelée...), oiseaux (Pipit rousseline, Aigle royal, Grand-duc d'Europe...), reptiles (Couleuvre d'Esculape, Psammodrome algire, Psammodrome d'Edwards, Lézard ocellé)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérats	II	3426-0000	Cette vaste zone de 16 250 ha est formée des collines du Biterrois et de l'Hérault, de garrigues et de plaines.	ZNIEFF à environ 6,5 km au nord-ouest de la zone d'étude	Flore : Egilope à grosses arêtes, Bufonie paniculée, Centranthe de Lecoq...
Zones humides élémentaires	Zones humides		Plusieurs zones sont répertoriées dans le cadre des inventaires du bassin versant Lez-Mosson et des étangs palavasiens (inventaire cartographique).	La plus proche zone humide jouxte le projet au nord-est	Aucune espèce particulière n'y est mentionnée.
Zones humides élémentaires	Zones humides		Ce zonage correspond à la ripisylve de la Mosson (d'une superficie de 111,16 ha), et est inclus dans l'inventaire départemental de l'Hérault.	Zonage situé à environ 1,5 km à l'est de la zone d'étude	Aucune espèce particulière n'y est mentionnée mais des habitats d'intérêts y sont décrits, tandis qu'une partie du zonage est également inscrite en ZNIEFF de type I (« Vallée de la Mosson de Grabels à Saint-Jean-de-Védas »).
Gestion concertée ou contractuelle					
Le Lez	SIC	FR9101392	Ce site de 144 ha concerne le cours amont du fleuve Lez. Il a été désigné pour les habitats et les espèces typiques des cours d'eau méditerranéens qu'il abrite.	SIC à environ 6,5 km au nord-est de la zone d'étude	Habitats : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion, Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique... Flore : aucune espèce d'intérêt communautaire mentionnée à l'annexe II Faune : reptiles (Cistude d'Europe), poissons (Chabot du Lez, Lamproie de Planer, Barbeau méridional, Toxostome, Blageon), insectes (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin)
Autres zonages					
Algle de Bonelli	PNA	O_AQUFAS_DV_001 et O_AQUFAS_DV_008	Ces secteurs correspondent à un des domaines vitaux de l'espèce.	PNA à environ 2 km au sud-ouest et 5 km au nord-ouest de la zone d'étude	Aigle de Bonelli
Odonates	PNA	L_ODONAT_TU_067, L_ODONAT_TU_057 et L_ODONAT_TU_069	Secteurs qui on fait l'objet d'inventaires dans le cadre du plan d'actions national.	Zone de projet incluse dans le périmètre	Odonates

Conclusion sur l'intérêt écologique du secteur

Les principaux zonages écologiques présents à proximité du secteur d'étude sont la ZNIEFF de type I « Vallée de la Mosson de Grabels à St-Jean-de-Védas » et le PNA odonates.

Au vu des milieux naturels présents sur la zone de projet et ses alentours proches, les espèces citées dans ces zonages, inféodées aux cours d'eau et ripisylves, ont fait l'objet d'une attention particulière lors des phases de prospections.

ANALYSE ECOLOGIQUE DE LA ZONE D'ETUDE

Afin d'identifier l'intérêt écologique de la zone d'étude, il est important de mieux comprendre cet 'écosystème'. Il s'agit donc de déterminer le fonctionnement inhérent à la zone d'étude, en lien avec les milieux naturels alentour et l'intérêt en termes d'habitats naturels, de flore et de faune.

La zone d'étude se caractérise par une dominance de milieux ouverts très artificialisés.

Au total, dix habitats, au sens de la typologie CORINE biotopes (Bissardon *et al.* 1997), peuvent en fait être définis sur la zone (cf. carte suivante).



Carte 5 : habitats présents au sein de la zone d'étude

Au total, ce sont 91 espèces de flore qui ont été inventoriées au sein de la zone d'étude au cours de la prospection du 24 juin 2015 et 74 espèces de faune (dont 48 espèces d'insectes, 25 espèces d'oiseaux et 1 espèce de reptiles). Les listes de ces inventaires sont présentées dans les annexes 1 et 2.

Des enjeux écologiques modérés ont été définis pour le ruisseau de la Combe du Renard et sa végétation riveraine, localisés principalement dans la partie nord-nord-est de la zone d'étude. Ces milieux naturels représentent un intérêt notable par rapport au contexte écologique local où l'urbanisation est dominante.

Le ruisseau et sa jeune ripisylve servent de zones de reproduction pour les espèces communes d'amphibiens et les odonates dont certains patrimoniaux comme la Libellule fauve.

Les milieux semi-naturels adjacents présentent, sur les secteurs de replat des friches post-industrielles, des zones de stagnation d'eau temporaires d'intérêt (hétérogénéité des milieux, cortège floristique et faunistique plus diversifiés). Ces milieux pourraient être favorables à certaines espèces communes d'amphibiens, comme le Crapaud calamite.

La ripisylve mature, située à l'extrémité est de la zone d'étude, comporte des arbres assez âgés (Peuplier blanc et Chêne pubescent notamment) utilisés par l'avifaune des milieux arborés pour la reproduction (comme la Huppe fasciée, le Grimpereau des jardins ou la Mésange charbonnière ; mais d'autres espèces pourraient être présentes comme le Petit-duc scops) ou la chasse, et les chiroptères pour le gîte (comme certaines pipistrelles).

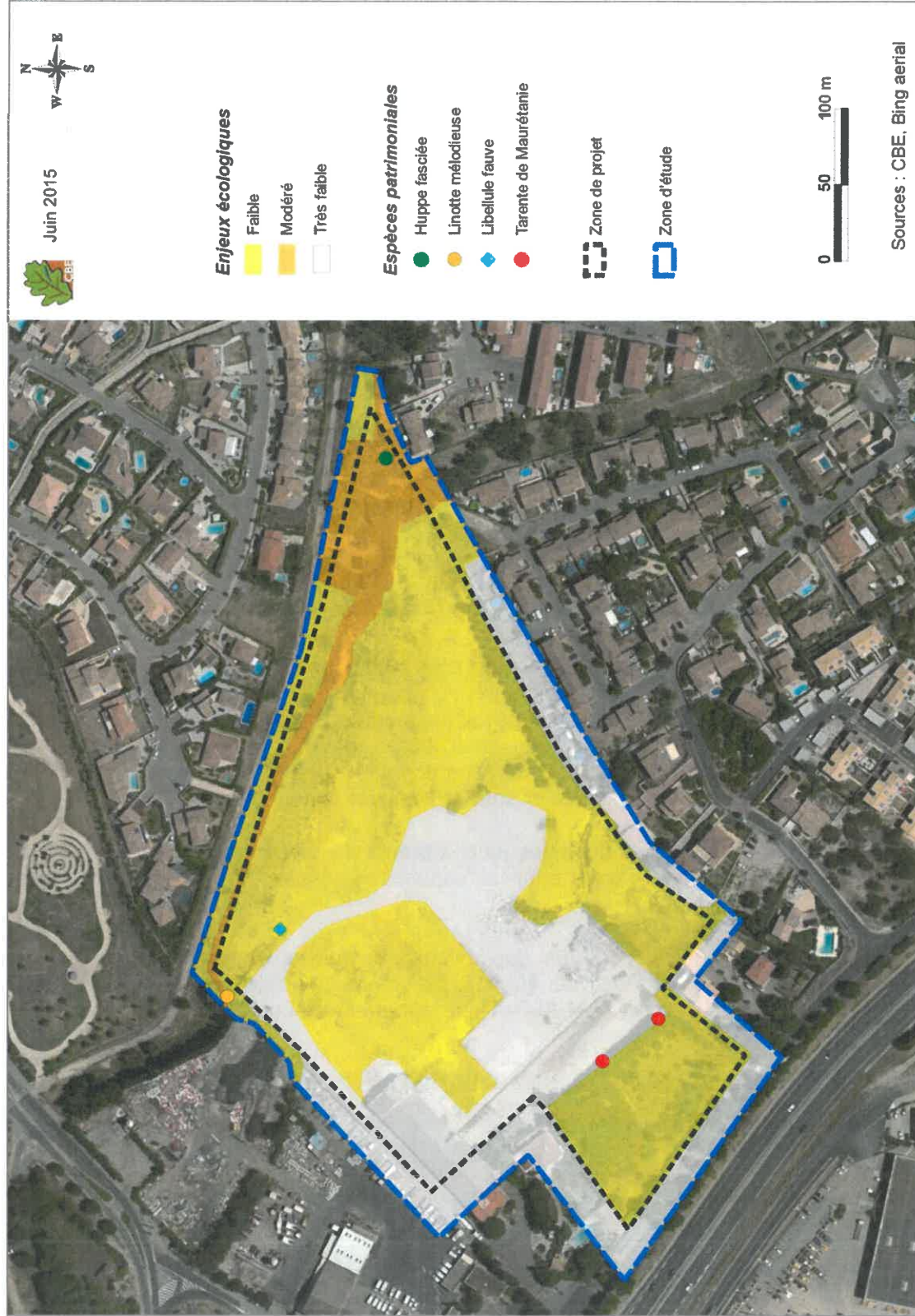
Par ailleurs, la ripisylve peut être rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire nommé peupleraie blanche (Code Natura 2000 : 92A0).

Remarque : la Linotte mélodieuse, espèce d'oiseau à enjeu régional modéré, a uniquement été contactée en vol au nord-ouest de la zone d'étude. Sachant que les milieux présents sur zone sont assez peu favorables à sa reproduction, nous considérons qu'elle pourrait uniquement utiliser le secteur pour son alimentation et nicher dans des milieux naturels alentour, par exemple au sud-sud-ouest (mosaïque agricole).

Les enjeux faibles, quant à eux, sont localisés sur les friches post-industrielles plus sèches, les fossés temporaires et le petit parc peu entretenu au sud-ouest de la zone d'étude. Ces milieux représentent des zones d'intérêt pour le développement des insectes et l'alimentation des chiroptères et oiseaux. La présence de quelques arbres, dans le parc, permet également la reproduction d'espèces communes d'oiseaux (Chardonneret élégant, Verdier d'Europe...). Des reptiles comme la Couleuvre de Montpellier sont, par ailleurs, attendus dans les friches plus ou moins rocailleuses du secteur.

Certains fossés temporaires, avec quelques jeunes arbres du cortège ripisylvatique présentent aussi un intérêt comme zones refuges pour les espèces végétales et animales appréciant les secteurs plus frais.

Le reste de la zone d'étude représente des enjeux très faibles et correspond à des sites industriels anciens ou encore en activité. Notons, malgré tout, l'utilisation des bâtis locaux par certaines espèces d'oiseaux : Bergeronnette grise, Etourneau sansonnet ou Rougequeue noir.



Carte 6 : enjeux écologiques et espèces patrimoniales observées sur la zone d'étude

Conclusion

Même si la zone d'étude est composée majoritairement de milieux anthropisés, le ruisseau de la Combe du Renard et ses milieux attenants au nord et nord-est représentent un intérêt notable par rapport au contexte écologique local.

Par rapport au projet d'aménagement du quartier « La Bergerie », des premières sensibilités écologiques (croisement de la nature des travaux et des enjeux écologiques sur la zone d'étude) sont pressenties.

Afin de minimiser les impacts possibles de ce projet sur les habitats et espèces, il conviendrait de respecter la mise en place d'un calendrier d'intervention pour les travaux lourds (terrassment et débroussaillage). Ces opérations devront être planifiées à l'automne (mi-septembre à mi-novembre), période la moins sensible pour la faune, limitant ainsi les risques de destruction d'individus ou de dérangement d'espèces.

Il est aussi recommandé d'éviter tout aménagement de quelque nature que ce soit, y compris la création d'un espace vert, sur l'ensemble des milieux naturels représentant des enjeux écologiques modérés (cours d'eau, ripisylve et zone de stagnation) et en incluant une zone tampon (zone où aucune intervention ne devra être effectuée) d'environ 10 m du ruisseau de la Combe du Renard.

Le respect de ces deux préconisations permettrait de limiter les impacts écologiques et de conserver localement les entités naturelles d'intérêt.

Références bibliographiques

Habitats-flore

- ARGAGNON O., 2013. *Catalogue des habitats présents en Languedoc-Roussillon selon la typologie Eur27, exceptés les habitats marins –Mise à jour*. Conservatoire Botanique National Méditerranéen de
- BENSETTITI F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.
- BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. 1997. *CORINE biotopes. Version originale, types d'habitats français*. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF), Nancy, 217 p.
- TISON J.M., JAUZEIN P. & MICHAUD H., 2014. *Flore de la France Méditerranéenne Continentale*. CBN et Naturalia publications. 2078p.

Insectes

- BELLMANN H. & LUQUET G. 2009. *Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. 164 espèces décrites et illustrées*. Les guides du naturaliste. Delachaux et Niestlé. 383p.
- DEFAUT B., 2001. *La détermination des orthoptères de France*. Edition à compte d'auteur. 85 p.
- GRAND D. & BOUDOT J-P. 2006. *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze. Collection Parthénope. 480p.
- JAULIN S., DEFAUT B & PUISSANT S. 2011. *Matériaux orthoptériques et entomocénétiques*. Tome 16. Revue de l'ASCETE. 152 p.
- LAFRANCHIS T. 2007. *Papillons d'Europe*. Diatheo. 379p.
- SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs). 2004. *Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et liste rouge par domaines biogéographiques*. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.

Sites internet

- DREAL Languedoc-Roussillon** : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/>
- Site internet SILENE** : <http://flore.silene.eu>
- Atlas en ligne de quelques invertébrés patrimoniaux et reptiles coordonné par l'ONEM** : <http://www.onem-france.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>
- Atlas des libellules et des papillons de jour du Languedoc-Roussillon** : <http://atlas.libellules-et-papillons-lr.org/projet>

Annexes

Annexe 1 : liste des plantes relevées au sein de la zone d'étude le 24 juin 2015 : 91 espèces

Nom de genre	Nom d'espèce	Nom commun	Rareté
<i>Agrostis</i>	<i>stolonifera</i>	Agrostide blanche	AC
<i>Anchusa</i>	<i>italica</i>	Buglosse d'Italie	TC
<i>Andryala</i>	<i>integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	TC
<i>Antirrhinum</i>	<i>majus subsp. majus</i>	Grand Muflier, Gueule-de-loup, Gueule-de-lion	C
<i>Artemisia</i>	<i>campestris</i>	Armoise champêtre, Aurone-des- champs, Armoise rouge	C
<i>Artemisia</i>	<i>annua</i>	Armoise annuelle	Nat
<i>Artemisia</i>	<i>verlotiorum</i>	Armoise des frères Verlot	Nat
<i>Arundo</i>	<i>donax</i>	Canne de Provence	Nat
<i>Asparagus</i>	<i>acutifolius</i>	Asperge sauvage, Asperge à feuilles aiguës	TC
<i>Beta</i>	<i>vulgaris subsp. maritima</i>	Betterave maritime	TC
<i>Bituminaria</i>	<i>bituminosa</i>	Trèfle bitumineux, Psoralée	TC
<i>Bromus</i>	<i>hordeaceus</i>	Brome fausse Orge	TC
<i>Calamintha</i>	<i>nepeta</i>	Calament Népéta	TC
<i>Calystegia</i>	<i>sepium</i>	Liseron des haies	C
<i>Carduus</i>	<i>pycnocephalus</i>	Chardon à tête dense	TC
<i>Catapodium</i>	<i>rigidum</i>	Pâturin rigide, Pâturin-duret	TC
<i>Celtis</i>	<i>australis</i>	Micocoulier, Falabreguier	C
<i>Centaurea</i>	<i>aspera</i>	Centaurée rude	TC
<i>Centranthus</i>	<i>ruber</i>	Lilas d'Espagne, Centranthe rouge	C
<i>Cichorium</i>	<i>intybus</i>	Chicorée commune	TC
<i>Cirsium</i>	<i>arvense</i>	Cirse des champs	C
<i>Clematis</i>	<i>flammula</i>	Clématite brûlante	TC
<i>Clematis</i>	<i>vitalba</i>	Clématite Vigne-blanche	TC
<i>Crataegus</i>	<i>monogyna</i>	Aubépine à un style	TC
<i>Crepis</i>	<i>foetida</i>	Crépide fétide	TC
<i>Dactylis</i>	<i>glomerata subsp. hispanica</i>	Dactyle d'Espagne	TC
<i>Daucus</i>	<i>carota</i>	Carotte commune	TC
<i>Dipsacus</i>	<i>fullonum</i>	Cardaire sylvestre, Chardon-Foulon, Cabaret des oiseaux	C
<i>Dittrichia</i>	<i>viscosa</i>	Inule visqueuse	TC
<i>Echium</i>	<i>vulgare</i>	Vipérine commune	TC
<i>Elytrigia</i>	<i>campestris</i>	Chiendent des champs	C
<i>Euphorbia</i>	<i>segetalis</i>	Euphorbe des moissons	TC
<i>Ficus</i>	<i>carica</i>	Figuier	TC
<i>Fraxinus</i>	<i>angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	TC
<i>Galactites</i>	<i>elegans</i>	Chardon élégant	TC
<i>Glaucium</i>	<i>flavum</i>	Glaucienne jaune	C
<i>Hedera</i>	<i>helix</i>	Lierre	TC
<i>Hypericum</i>	<i>perforatum</i>	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint Jean	TC

– Expertise écologique "Habitats, Faune et Flore" –
Projet d'aménagement du quartier « La Bergerie »
Commune de Juvignac (34)

Nom de genre	Nom d'espèce	Nom commun	Rareté
<i>Juncus</i>	<i>inflexus</i>	Jonc glauque	C
<i>Juniperus</i>	<i>communis</i>	Genévrier commun	C
<i>Lactuca</i>	<i>serriola</i>	Laitue scarole	TC
<i>Ligustrum</i>	<i>japonicum</i>	Troéne du japon	PL
<i>Lonicera</i>	<i>japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon	Nat
<i>Lotus</i>	<i>corniculatus subsp. tenuis</i>	Lotier glabre	AC
<i>Lythrum</i>	<i>salicaria</i>	Salicaire commune	TC
<i>Medicago</i>	<i>lupulina</i>	Luzerne lupuline	C
<i>Melica</i>	<i>ciliata</i>	Mélique ciliée	TC
<i>Melilotus</i>	<i>officinalis</i>	Mélicot officinal	C
<i>Melilotus</i>	<i>albus</i>	Mélicot blanc	TC
<i>Oenothera</i>	<i>glazioviana</i>	Onagre à sépales rouges	AC
<i>Olea</i>	<i>europaea</i>	Olivier, Oléastre	TC
<i>Ononis</i>	<i>natrix</i>	Bugrane jaune, Bugrane fétide, Coq-cigrué	AC
<i>Ononis</i>	<i>spinosa</i>	Bugrane épineuse	C
<i>Papaver</i>	<i>rheas</i>	Coquelicot	TC
<i>Petrorhagia</i>	<i>prolifera</i>	Oeillet prolifère	TC
<i>Phalaris</i>	<i>arundinacea</i>	Baldingère, Alpiste Roseau	C
<i>Picris</i>	<i>echioides</i>	Picride fausse Vipérine	TC
<i>Picris</i>	<i>hieracioides</i>	Picride fausse Epervière	TC
<i>Pinus</i>	<i>pinea</i>	Pin pignon, Pin parasol	R
<i>Piptatherum</i>	<i>miliaceum</i>	Faux Millet	TC
<i>Pistacia</i>	<i>lentiscus</i>	Lentisque	TC
<i>Plantago</i>	<i>major</i>	Grand Plantain	C
<i>Plantago</i>	<i>lanceolata</i>	Plantain lancéolé	TC
<i>Populus</i>	<i>alba</i>	Peuplier blanc	TC
<i>Populus</i>	<i>nigra</i>	Peuplier noir, Liard	TC
<i>Pyracantha</i>	<i>coccinea</i>	Pyracantha, Buisson ardent	Nat
<i>Quercus</i>	<i>pubescens</i>	Chêne pubescent, Chêne blanc	TC
<i>Robinia</i>	<i>pseudoacacia</i>	Acacia, Robinier faux Acacia	Nat
<i>Rostraria</i>	<i>cristata</i>	Koélerie à crête	TC
<i>Rubia</i>	<i>peregrina</i>	Garance voyageuse	TC
<i>Rumex</i>	<i>crispus</i>	Oseille à feuilles crispées	TC
<i>Salix</i>	<i>alba</i>	Saule blanc	AC
<i>Sanguisorba</i>	<i>minor</i>	Petite Pimprenelle	C
<i>Scirpoides</i>	<i>holoschoenus</i>	Scirpe-jonc	TC
<i>Senecio</i>	<i>inaequidens</i>	Seneçon du Cap	Nat
<i>Silene</i>	<i>nocturna</i>	Silène nocturne	TC
<i>Sixalix</i>	<i>atropurpurea subsp. maritima</i>	Scabieuse maritime	TC
<i>Sonchus</i>	<i>tenerrimus</i>	laiteron délicat	C
<i>Spartium</i>	<i>junceum</i>	Spartier, Genêt d'Espagne	TC
<i>Tamarix</i>	<i>gallica</i>	Tamaris de France	TC
<i>Torilis</i>	<i>arvensis subsp. arvensis</i>	Torilis des champs	C

– Expertise écologique "Habitats, Faune et Flore" –
 Projet d'aménagement du quartier « La Bergerie »
 Commune de Juvignac (34)

Nom de genre	Nom d'espèce	Nom commun	Rareté
<i>Trifolium</i>	<i>campestre</i>	Trèfle champêtre	TC
<i>Trifolium</i>	<i>pratense</i>	Trèfle des prés	TC
<i>Trifolium</i>	<i>repens</i>	Trèfle rampant	TC
<i>Typha</i>	<i>latifolia</i>	Massette à feuilles larges	AC
<i>Ulmus</i>	<i>minor</i>	Orme champêtre, Ormeau	TC
<i>Verbascum</i>	<i>blattaria</i>	Molène Blattaire	C
<i>Verbascum</i>	<i>sinuatum</i>	Molène sinuée	TC
<i>Verbena</i>	<i>officinalis</i>	Verveine officinale	TC
<i>Viburnum</i>	<i>tinus</i>	Laurier-tin, Viome Tin	TC
<i>Vitis</i>	<i>vinifera</i>	Vigne cultivée	PL

Légende du tableau :

*Degré de rareté en France méditerranéenne (rareté jugée à l'aune des exigences écologiques des espèces et de leur répartition connue en France) : TC : Très commun, C : commun, AC : assez commun, AR : assez rare, R : rare, TR : très rare, PI : individus plantés, Nat : Naturalisé.

Annexe 2 : liste des espèces faunistiques contactées sur la zone d'étude le 24 juin 2015

Ordre	Nom français	Nom latin	Statut
Coleoptera	Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	
Coleoptera	Coccinelle des friches	<i>Hippodamia variegata</i>	
Hemiptera	Cigale grise	<i>Cicada orni</i>	
Hemiptera	Cigale noire	<i>Cicadatra atra</i>	
Hemiptera	Punaise écuyère	<i>Lygaeus equestris</i>	
Hymenoptera	Scolie des jardins	<i>Megascolia maculata</i>	
Hymenoptera	Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>	
Hymenoptera	Frelon européen	<i>Vespa crabro</i>	
Lepidoptera	Collier-de-Corail	<i>Aricia agestis</i>	
Lepidoptera	Silène	<i>Brintesia circe</i>	
Lepidoptera	Grisette, Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	
Lepidoptera	Souci	<i>Colias crocea</i>	
Lepidoptera	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	
Lepidoptera	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	
Lepidoptera	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	
Lepidoptera	Moro-sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	
Lepidoptera	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	
Lepidoptera	Echiquier d'Ibérie	<i>Melanargia lachesis</i>	
Lepidoptera	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	
Lepidoptera	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	
Lepidoptera	Pieride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	
Lepidoptera	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	
Lepidoptera	Ocellé de la Canche	<i>Pyronia cecilia</i>	
Lepidoptera	Collier-de-Corail	<i>Aricia agestis</i>	
Lepidoptera	Souci	<i>Colias crocea</i>	
Lepidoptera	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	
Lepidoptera	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	
Lepidoptera	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	
Lepidoptera	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	
Lepidoptera	Spongieuse	<i>Lymantria dispar</i>	
Lepidoptera	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	
Lepidoptera	Echiquier d'Ibérie	<i>Melanargia lachesis</i>	
Lepidoptera	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	
Lepidoptera	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	
Lepidoptera	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	
Lepidoptera	Pieride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	
Lepidoptera	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	
Odonate	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	ZNs
Odonate	Orthetrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	
Odonate	Sympétrum à côté strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	
Orthoptera	Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	

– Expertise écologique "Habitats, Faune et Flore" –
Projet d'aménagement du quartier « La Bergerie »
Commune de Juvignac (34)

Ordre	Nom français	Nom latin	Statut
Orthoptera	Aïolope de Kénitra	<i>Aiolopus puissantii</i>	
Orthoptera	Criquet égyptien	<i>Anacridium aegyptium</i>	
Orthoptera	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	
Orthoptera	Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	
Orthoptera	Decticelle à serpe	<i>Platycleis falx</i>	
Orthoptera	Decticelle à serpe	<i>Platycleis falx</i>	
Orthoptera	Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caeruleus caeruleus</i>	
Oiseaux	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN, LRF (Vu)
Oiseaux	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN
Oiseaux	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	PN, ZNr, LRR (D11)
Oiseaux	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN
Oiseaux	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN
Oiseaux	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	PN
Oiseaux	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	PN
Oiseaux	Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	PN
Oiseaux	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	
Oiseaux	Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	
Oiseaux	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN
Oiseaux	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	PN
Oiseaux	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN
Oiseaux	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	PN
Oiseaux	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN
Oiseaux	Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	PN
Oiseaux	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN
Oiseaux	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN
Oiseaux	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN
Oiseaux	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	
Oiseaux	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN
Oiseaux	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	
Oiseaux	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	
Oiseaux	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	PN
Reptiles	Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	PN

Légende du tableau :

PN : Protection National

LRR : Liste Rouge régionale

ZNr : ZNIEFF remarquable

ZNs : ZNIEFF stricte

LRF : Liste Rouge Française

Enjeu modéré

Enjeu faible (oiseaux nicheurs localement + Tarente de Maurétanie)

**NOTIFICATION D'ARRET DEFINITIF
D'UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

ANCIENNE USINE A BETON MIALANES

220, ROUTE DE LODEVE
34 990 JUVIGNAC

RAPPORT E61B1/15/237

40 pages

Dossier réalisé par :



SOCOTEC

Bureau HSE
1140, Av Albert Einstein
34 000 MONTPELLIER

SOMMAIRE

1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
2	IDENTITE EXPLOITANT.....	4
3	SITUATION.....	4
4	CLASSEMENT ICPE	5
5	HISTORIQUE DU SITE	6
6	DESCRIPTION DU SITE AU MOMENT DE L'ACTIVITE	7
6.1	DESCRIPTION GENERALE – LOCALISATION	7
6.2	BATIMENTS ET ESPACES EXTERIEURS.....	7
6.3	DESCRIPTION DES UTILITES ET DES RESEAUX	10
6.4	ACTIVITES EXERCEES.....	10
7	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET URBANISTIQUE	11
8	DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE.....	13
8.1	BATIMENT EST.....	13
8.2	BATIMENT OUEST.....	13
8.3	ESPACES EXTERIEURS	13
9	MESURES PRISES OU PREVUES DE MISE EN SECURITE DU SITE	18
9.1	DEMOLITION DES BATIMENTS ET EVACUATION DES DECHETS DE DEMOLITION	18
9.2	EVACUATION HORS SITE DES DECHETS, PRODUITS ET MATIERES PREMIERES	18
9.3	INTERDICTION ET LIMITATION D'ACCES SUR LE SITE	18
9.4	SUPPRESSION DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	19
9.5	SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR SON ENVIRONNEMENT.....	19
10	USAGE FUTUR	23
11	CONCLUSIONS	25
12	ANNEXES	25

1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Lors d'une mise à l'arrêt définitif (cessation d'activité) d'une ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), le Code de l'Environnement impose de notifier au préfet la date de cet arrêt un mois au moins avant celui-ci pour les sites soumis à déclaration (article R. 512-66-1) et trois mois au moins avant celui-ci pour les sites soumis à enregistrement ou à autorisation (article R. 512-39-1). Les conditions de cessation d'activité sont précisées par l'ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009. Le décret n°2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations en précise les modalités. Ces conditions diffèrent selon le régime auquel est soumise l'installation. Ces conditions sont les suivantes :

- Pour les sites soumis à autorisation et enregistrement :
 - articles R. 512-39-1 (autorisation) et R. 512-46-25 (enregistrement) : la mise en sécurité du site prévoyant :
 - l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux, et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, celle des déchets présents sur le site ;
 - des interdictions ou limitations d'accès au site ;
 - la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
 - la surveillance des effets de l'installation sur son environnement ;
 - articles R. 512-39-2 (autorisation) et R. 512-46-26 (enregistrement) : la concertation et le choix de l'usage ;
 - articles R. 512-39-3 (autorisation) et R. 512-46-27 (enregistrement) : la remise en état.

- Pour les sites soumis à déclaration :
 - article R. 512-66-1 : la mise en sécurité du site identique à celle des sites soumis à autorisation et enregistrement ainsi que la remise en état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation.

En cas de défaillance de l'exploitant au moment de la cessation d'activité, l'intervention des pouvoirs publics prévue dans la circulaire du 26 mai 2011 relative « à la cessation d'activité d'une installation classée - chaîne de responsabilités - défaillance des responsables » porte en priorité sur les mesures de mise en sécurité telles que décrites aux articles R. 512-39-1, R. 512-46-25 et R. 512-66-1, dans la seule mesure où des atteintes aux personnes ou à l'environnement sont à craindre.

Au regard du régime soumis a priori à autorisation des installations de la SA MIALANES ET FILS ETS, l'exploitant doit respecter les dispositions prévues dans le Code de l'Environnement par les articles R. 512-39-1, R. 512-39-2 et R.512-39-3 pour la mise en sécurité du site.

Le présent rapport de Notification de Mise à l'Arrêt Définitif a été réalisé par SOCOTEC France à la demande de la société Agir Promotion.

2 IDENTITE EXPLOITANT

Raison sociale	MIALANES ET FILS ETS
Forme juridique	SA (Société Anonyme)
Code APE	2361Z : Fabrication d'éléments en béton pour la construction
Activité	Fabrication de béton prêt à l'emploi
N°SIRET	314 493 271 000 14
Date de création	1965-1966, Immatriculée le 13/12/1978
Nom dirigeant	MIALANES Pierre

3 SITUATION

Adresse	220, Route de Lodève à Juvignac (34990)
Références cadastrales	Anciennes parcelles n° 298, 297, 294 et 295, correspondant aujourd'hui aux parcelles section BS, n°3-4-41-44-45-46-47-55-57-59-107-108
Propriétaire des murs et du terrain	MIALANES Pierre

Le plan de localisation du site est présenté en annexe 1.

4 CLASSEMENT ICPE

Le site Mialanes à Juvignac a été soumis à déclaration à partir de 1978, suite au récépissé de déclaration n°78-53 daté du 30 mai 1978 pour la mise en place d'une centrale à béton, sous les rubriques de la nomenclature de l'époque suivantes :

Rubrique ancienne nomenclature	Libellé actuel correspondant
N° 269-2	Emploi de matériel vibrant pour la fabrication de matériaux
N° 89 ter-2	Broyage, concassage, criblage de produits minéraux

Par la suite, le récépissé de déclaration n°78-53 daté du 30 mai 1978 a été annulé au profit du récépissé de déclaration n°83-6 daté du 25 janvier 1983, suite au remplacement de la centrale à béton existante.

D'après les informations fournies par la Préfecture de l'Hérault, le site Mialanes à Juvignac (34) aurait fait l'objet d'un troisième récépissé de déclaration n°85-14 du 19 avril 1985. Le site était donc toujours soumis à déclaration au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement à cette date.

Par contre, la Préfecture de l'Hérault mentionne aussi le fait que le site a été « autorisé », donc soumis à autorisation, par bénéfice d'antériorité. La date de l'arrêté préfectoral correspondant n'était cependant pas précisée au sein de leurs archives. A ce jour, le site Mialanes à Juvignac semble donc toujours soumis à autorisation.

5 HISTORIQUE DU SITE

La synthèse des données historiques est basée sur une trame chronologique afin de favoriser la compréhension des informations divulguées.

Date	Événements
Avant 1965	Terrains agricoles de type vignes.
1965 / 1966	Construction de la première tranche de l'usine Mialanes (fabrication d'agglomérés de béton – entreprise de négoce de matériaux), avec déclaration en préfecture en 1965 ou 1966.
30/05/1978	Récépissé de déclaration n°78-53 du 30 mai 1978 suite à l'installation d'une centrale à béton au droit du site, sous les anciennes rubriques de la nomenclature ICPE n° 269-2 et 89 ter-2.
1982	Un plan historique du site (du 10/12/1982) indique la présence d'une trémie de 400 m ³ avec transporteur à bande lisse de 250 t/h, ainsi que de 2 silos de 80 m ³ avec 2 malaxeurs (1 500 l + 2 250 l). En 1982, la surface globale du bâti s'élevait à 3 372 m ²
25/01/1983	Récépissé de déclaration n°83-6 du 25 janvier 1983 relatif au remplacement d'une centrale à béton (par une autre de même puissance, soit 90 kW environ).
19/04/1985	Récépissé de déclaration n°85-14 du 19 avril 1985 indiquant que le site était toujours soumis à déclaration au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement à cette date.
Entre 1965 et 2007	Extension progressive de l'emprise de l'usine avec remblaiement de surfaces pour la mise à niveau du terrain.
Entre 1985 et 2007	La Préfecture de l'Hérault mentionne le fait que l'usine Mialanes a été soumise à autorisation au titre des ICPE par bénéfice d'antériorité (date exacte inconnue).
2007	Arrêt définitif de l'activité de l'usine Mialanes sur le site à l'étude. Le terrain est laissé à l'état de friche industrielle.
Entre 2007 et 2010	Démolition d'une partie du bâti de l'ancienne usine et démantèlement de certains équipements (centrale hydraulique, presses, ...)
Après 2010	Mr MIALANES a procédé à une évacuation importante de remblais sur la partie Nord-est du site, postérieure au diagnostic initial de pollution du sol. Celle-ci se termine au droit de l'emplacement de l'ancien talus. L'altitude au bas de cette pente est d'environ 9 mètres inférieure à celle de l'ensemble du site.

6 DESCRIPTION DU SITE AU MOMENT DE L'ACTIVITE

6.1 Description générale – localisation

Le site, d'une superficie d'environ 41982 m² est implanté au Nord-ouest du centre-ville de la commune de Juvignac (34), juste à l'Est de la nationale 109. Il est situé sur les parcelles cadastrales de section BS n°3-4-41-44-45-46-47-55-57-59-107 et 108 au 220, Route de Lodève. La zone est actuellement une friche industrielle sur laquelle un bâtiment est encore présent et où se trouvent encore de nombreux stockages.

Ce dernier est entouré par :

- Au Nord-ouest, une entreprise exerçant une activité probable de travaux publics, puis la voirie (Allée de l'Europe).
- Au Nord, un parc séparant deux zones d'habitations individuelles ainsi que la voirie (Avenue du Perret).
- Au Sud et à l'Est, des lotissements et habitations individuelles ainsi que la voirie permettant d'y circuler.
- A l'Ouest, la propriété appartenant aux Mialanes puis la route nationale 109.

La localisation du site est présentée en annexe 1.

Le site de l'ancienne usine est clôturé et accessible au Sud-Ouest depuis la route de Lodève.

6.2 Bâtiments et espaces extérieurs

Le site de l'usine à béton Mialanes abritait autrefois deux bâtiments et l'ensemble de la surface du site était imperméabilisée.

6.2.1 Les bâtiments autrefois présents sur site

Durant la période d'activité du site, deux bâtiments ainsi que de petits locaux administratifs étaient présents jusqu'en 2007 au moins, date à laquelle l'activité du site a été définitivement arrêtée.

6.2.1.1 Bâtiment Est

Ce bâtiment, constitué d'une partie centrale et de deux ailes (Nord et Sud), situé au niveau de la partie centrale du site, présentait une superficie d'environ 2200 m². Il s'agissait d'un hangar de production abritant notamment un ancien groupe hydraulique, deux machines à mouler (dont l'une dans l'aile Nord) ainsi qu'une presse avec une fosse de récupération en partie Nord du bâtiment. La surface du sol au droit des deux ailes et de la partie centrale du bâtiment était recouverte de dalles en béton.

6.2.1.2 Bâtiment Ouest

Le bâtiment Ouest, d'une superficie d'environ 1975 m² était utilisé aussi pour des activités industrielles de fabrication de béton et comportait notamment un local technique abritant un ancien groupe électrogène au niveau de l'extrémité Nord-est du bâtiment. De plus, un transformateur électrique était présent au droit de ce bâtiment, en partie Nord-Ouest de ce dernier ainsi qu'une cuve de gasoil de 40000 L en bordure du bâtiment, destinée à l'alimentation des camions d'approvisionnement. Une troisième machine de moulage ainsi que des étuves étaient également situées au droit de ce bâtiment.

Le sol est recouvert de dalles en béton au droit de ce bâti.

6.2.1.3 Locaux au Sud du site

Durant la période d'activité du site, de petits bureaux destinés à l'administration étaient présents au niveau de la partie Sud du site.

6.2.2 Espaces extérieurs

La quasi-totalité des surfaces extérieures présentait une couverture (enrobé et/ou dalle de béton), à l'exception d'un talus végétalisé d'environ 5510 m² situé au Nord-est du site.

Ces surfaces étaient notamment dédiées à la voirie interne, au parking de véhicules ainsi qu'au stockage de matières premières ou d'agrégats, de produits finis (agglomérés de béton notamment) et de déchets de production et DIB (une zone située à l'Est du site était en effet présente et était dédiée aux déchets de type résidus d'agglomérés, blocs de ciment et morceaux de bois provenant de palettes de transport).

En outre, les surfaces extérieures accueillait :

- Une fosse de réception des agrégats en partie Nord du site, à quelques mètres au Nord du bâtiment constitué d'une partie centrale et de deux ailes.
- Une centrale de préfabrication (avec silo de minéraux et cuve de liant) en partie Nord-ouest de la zone d'étude.
- Une cuve aérienne métallique de fioul de capacité 20 m³ environ, en bordure Ouest du bâtiment de production présent au sein de la zone d'étude. Cette cuve était utilisée pour l'alimentation en carburant des chariots élévateurs.

Un plan de description des installations est présenté ci-après :



Fosse de récupération d'agrégats

Talus végétalisé

Dépôts de produits finis et de déchets

Cuve de fioul de 20 m³

Emplacement de la centrale de préfabrication avec cuve de liant

Groupe électrogène

Emplacement cuve de 40000 L.

Emplacement transformateur électrique

6.3 Description des utilités et des réseaux

Le site est raccordé :

- Aux réseaux publics d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
- Au réseau d'eau potable,
- Au réseau électrique.

6.4 Activités exercées

La société correspondant à l'usine à béton (MIALANES ET FILS ETS) était spécialisée dans la fabrication de béton prêt à l'emploi et potentiellement de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton).

7 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET URBANISTIQUE

Le site est implanté au Nord-ouest du centre-ville de la commune de Juvignac (34), juste à l'Est de la nationale 109. D'après le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Juvignac, en date du 21 août 2006, le site est localisé en zone UD. Cette zone est constituée d'un tissu urbain à dominante d'habitat individuel organisé le plus souvent sous la forme de lotissements et d'opérations groupées plus ou moins denses, correspondant à une zone destinée à des usages d'habitation, de commerces, de services, d'équipements publics et d'activités diverses. Les constructions telles que les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont tolérées sous certaines conditions.

D'après la consultation de la note de présentation du PPRif (Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêts) en date de mai 2007, le secteur objet du présent rapport est inclus dans une zone d'aléa faible à moyen.

D'après la consultation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune de Juvignac, approuvé par l'Arrêté Préfectoral du 9 mars 2001, le site objet du présent rapport n'est pas inclus dans un périmètre inondable. En revanche, les abords du talus situé au Nord du site correspondent à une Zone inondable Rouge Naturelle.

Les bases de données BASIAS et BASOL du ministère de l'environnement ont été consultées afin de recenser des sites industriels et/ou activités de service (notamment des stockages enterrés de carburant ou sites émetteurs de poussières et/ou de fumées) pouvant ou ayant pu influencer la qualité des milieux au droit de la zone d'étude.

En effet, suite à la consultation de ces bases de données, la fiche BASIAS LRO3402891 traite bien de la société MIALANES ET FILS ETS pour ses activités de fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton).

Le site n'est pas localisé dans une zone naturelle protégée. La zone naturelle protégée la plus proche est située à plus de 1,3 km à l'Est du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « VALLÉE DE LA MOSSON DE GRABELS À ST-JEAN-DE-VÉDAS ».

D'un point de vue géologique, la partie Ouest du site est localisée sur une formation d'alluvions récentes de compositions variées dont la nature est essentiellement limoneuse. La partie Est du site quant à elle, est positionnée sur des molasses datant du Miocène et essentiellement argileuses.

Le site est situé au droit de la masse d'eau souterraine FRDG124 « Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier, extension sous couverture et formations tertiaires Montbazin-Gigean ». L'aquifère est constitué par des formations carbonatées d'âge jurassique comprenant des calcaires, des dolomies, des calcaires dolomitiques, des calcaires marneux. Ils reposent sur des formations marneuses (partie supérieure du Lias) qui peuvent constituer un écran imperméable. Le sens d'écoulement au droit du site est potentiellement orienté vers les cours d'eau environnants et potentiellement la rivière Mosson.

Plusieurs ouvrages d'eau destinés à des activités industrielles sont situés à proximité ou au niveau du site d'après les bases de données ADES et celles mises à disposition par le BRGM. Un forage a notamment été réalisé par l'entreprise SIAM à environ 120 mètres du site. Un autre forage a été réalisé par la société MIALANES et FILS au droit du site. Ce dernier permet de constater que le niveau d'eau est situé à 6 mètres sous la surface du sol. Le niveau d'eau est séparé de la surface par des molasses ainsi que des argiles plastiques jaunâtres ou bleuâtres imperméables. Le niveau d'eau étant situé sous des formations imperméables, la vulnérabilité de la nappe peut être considérée comme très faible.

D'après les données de la BD Carthage, le cours d'eau le plus proche est un ruisseau situé à 60 mètres au Nord du site, au-delà du talus délimitant la partie Nord du secteur d'étude. Un autre cours d'eau de même nature est situé à plus de 470 mètres au Sud du site.

8 . DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE

Une visite de site a été effectuée par Mr CHERRET (SOCOTEC) le vendredi 29 mai 2015.

8.1 Bâtiment Est

- Le bâtiment Est a été démoli ainsi que les dalles de béton formant la base de la construction. Ces produits de démolition ont été évacués hors du site.
- Le groupe hydraulique, les machines à mouler et la presse ont également été démantelés et évacués.
- Les infrastructures situées à l'extérieur de ce bâtiment (centrale de préfabrication de béton et cuve de liant) ont été démantelées et évacuées du site.

8.2 Bâtiment Ouest

Le bâtiment Ouest a été partiellement démoli. Il ne reste au droit du bâtiment, que les infrastructures suivantes :

- Le groupe électrogène a été démantelé et déplacé contre le mur Ouest du bâtiment.
- La cuve de gasoil de 40 000 L, désormais vide est toujours présente contre le mur Ouest du bâtiment.
- La zone de dépotage et d'approvisionnement des camions est toujours présente derrière le mur Ouest du bâtiment.
- Une machine de fabrication de blocs de béton hors d'usage et démantelée est présente à l'extérieur du bâtiment.
- Le transformateur électrique est en revanche toujours sous tension.

8.3 Espaces extérieurs

La couverture (enrobé et/ou dalle de béton) a été décapée en partie centrale et en partie Nord du site. La plupart des déchets et produits finis restants ont été évacués à l'exception de :

- A environ 100 m à l'Est du bâtiment se trouvent des gravats, des blocs de béton, de la ferraille et de nombreux fûts métalliques.
- Plus à l'Est, des blocs de béton, une pelle mécanique et quelques palettes de bois sont présentes. Une dalle béton de 20 m², souillée aux hydrocarbures est également visible.
- Au-delà de cette zone se trouve un tas de remblais d'une surface d'environ 1800 m² sur 3 m d'épaisseur.
- A 40 mètres au Nord-ouest de la propriété des MIALANES, deux tas de ferraille reposent sur de l'enrobé.
- Une cuve de fioul de 20 m³ vide est présente contre le mur Sud-est du site.

De plus, la partie Nord-est du site présente une pente importante en raison de l'évacuation d'une grande quantité de remblais par M. MIALANES, postérieure au diagnostic initial de pollution du sol et qui se termine au droit de l'ancien talus.



Vue de la face Est du bâtiment restant



Vue du local groupe électrogène du bâtiment restant



Vue de la machine de fabrication de blocs en béton



Cuve de gasoil de 40000 L dans le bâtiment Ouest



Vue Nord de l'intérieur du bâtiment restant



Groupe électrogène démantelé



Vue des déchets type béton et fûts métalliques en partie Est du site



Vue des produits finis en bon état en partie Est du site



Vue des palettes, des blocs béton et de la pelle mécanique en partie Est du site



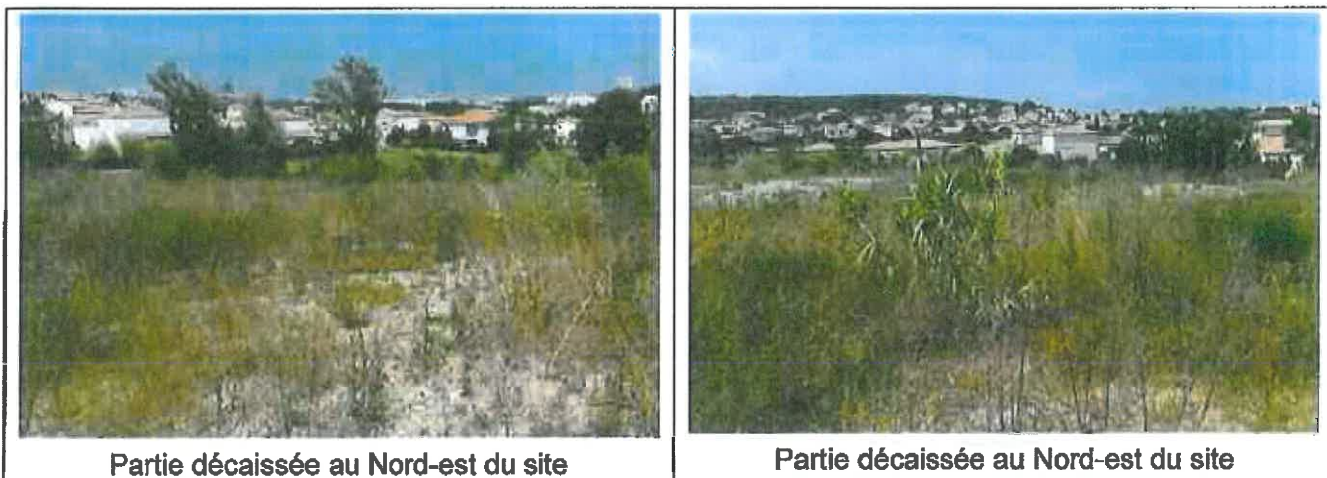
Dalle de béton souillée à proximité de la pelle mécanique



Vue du tas de remblais en partie Est du site



Vue de la cuve accolée au mur de la propriété des MIALANES



La localisation des éléments décrits précédemment figure ci-dessous.



Plan descriptif du site actuel

Echelle: 1/1500^{ème} - A3

SITE : AUTEUR :

SOCOTEC
 Usine à béton MOULANES
 1149, avenue Albert Einstein
 7200 ORLÉANS FRANCE

9 MESURES PRISES OU PREVUES DE MISE EN SECURITE DU SITE

Le présent chapitre fait état des mesures de mise en sécurité qui ont été prises dans le cadre de la cessation d'activité.

Les justificatifs attestant de la mise en œuvre des mesures prises sont également présentés en annexe 3 (factures d'évacuation des déchets hors-site).

9.1 Démolition des bâtiments et évacuation des déchets de démolition

Il ne reste au droit du site plus qu'un seul bâtiment, qui correspond à la partie non démolie du bâtiment ouest.

Des zones d'enrobé et de dalle béton sont localisées dans la partie centrale sud du site.

La démolition du bâtiment restant, la destruction des surfaces imperméabilisées et l'excavation de terres ou remblais (ainsi que leur évacuation hors-site) seront pris en charge et gérés durant les travaux d'aménagement du site.

9.2 Evacuation hors site des déchets, produits et matières premières

La société MIALANES ET FILS ETS a fait procéder à l'évacuation hors-site de différents déchets et produits présent encore sur place à la fin de son activité.

Ainsi, différentes sociétés ont été missionnées en fonction de la nature des déchets et des produits à évacuer.

- La société LANGUEDOC AGREGATS basée à Fabrègues (34690) a été missionnée par la société MIALANES ET FILS ETS pour le traitement des déblais, le stockage et le criblage des matériaux extraits du site. Ces matériaux, correspondant aux remblais, fragments d'enrobés, dalles en béton et produits finis ont été extraits en plusieurs interventions. Les quantités extraites sont les suivantes : 35,405 T ; 12,190T ; 12,750T ; 16,540T ; 8,310T et 13,851T. Les factures envoyées à la société MIALANES et FILS sont disponibles en annexe 3.
- L'entreprise BIOCAMA basée à Vendargues (34740) a été missionnée pour le transport de déblais ainsi que pour la démolition de bâtiments notamment. Les quantités en produits de démolition et en déblais ont été acheminées hors du site en trois fois. Les quantités évacuées sont respectivement de 24,990T ; 25,130T et 35,405T. Les factures sont disponibles en annexe 3.

Les déchets restants (fûts, cuves vides, blocs béton, ferraille, palettes en bois, pelle mécanique hors d'usage...) seront évacués et éliminés en filière adaptée.

Lorsque le transformateur électrique sera mis hors tension, l'équipement électrique avec ses fluides seront traités en filière adaptées.

9.3 Interdiction et limitation d'accès sur le site

Le site de l'ancienne usine MIALANES et FILS est accessible depuis la partie Sud-Ouest, à partir de la route de Lodève. Le site n'est pas surveillé, cependant il est clôturé et fermé par un portail métallique qui est de plus localisé devant l'habitation de M. MIALANES Pierre.

9.4 Suppression des risques d'incendie et d'explosion

Les limitations d'accès au site permettent de limiter les sources d'inflammation accidentelles ou malveillantes.

Le site de l'usine à béton n'a jamais été alimenté au gaz.

Le site est toujours sous alimentation électrique par le biais du transformateur implanté dans le bâtiment Ouest. Celui-ci alimente également l'habitation individuelle de M. MIALANES.

Une demande de résiliation de la ligne EDF pour l'ancienne usine est en cours auprès des services concernés. Dès que la résiliation sera effective, le transformateur sera mis hors tension.

Les 2 cuves du site (fioul et gasoil) sont vides, ce qui limite les risques d'incendie ou d'explosion.

La majorité des déchets présentant un risque d'incendie ont été évacués du site.

9.5 Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

Ce site a fait l'objet d'une mission de « Diagnostic simplifié relatif à la pollution du sol » le 5 novembre 2010 par la société SOCOTEC INDUSTRIES (référence du rapport : G13X3/10/317) pour le compte de la société KAUFMAN & BROAD.

L'objectif de l'étude était de déterminer une éventuelle contamination des milieux sols due à l'activité passée du site.

Compte-tenu de l'activité du site, ancienne usine de fabrication de béton prêt à l'emploi et potentiellement de chaux et ciment, les polluants recherchés prioritairement étaient les HCT, HAP, BTEX, COCV ainsi que les métaux lourds et les PCB. Des bilans inertes ont aussi été effectués.

Lors de l'intervention, 7 sondages de sols ont été réalisés entre 1 et 3 m de profondeur le 21 octobre 2010 par une équipe d'ingénieurs de SOCOTEC INDUSTRIES à l'aide d'un carottier électrique de 36 mm de diamètre. De plus, 10 fouilles ont été réalisées en sous-traitance et sous la direction de SOCOTEC INDUSTRIES entre 2,4 et 3,3 mètres de profondeur, le 22 octobre 2010 à l'aide d'une pelle mécanique.

Au bilan, les investigations ont mis en évidence les points suivants :

- des remblais (sablo-graveleux ou limono-argileux essentiellement) de couleur variable ont été identifiés sur l'ensemble des fouilles et sondages, sur des épaisseurs allant de 0,7 à plus de 3 m de profondeur. Ces matériaux présentent le plus souvent des fragments de brique et/ou des blocs (agglomérés / béton) et/ou du bois en cours de décomposition ;
- des formations argileuses de couleur variable (terrain naturel), avec parfois présence de roche mère altérée (calcaire gréseux), ont été identifiées sous le niveau de remblais au droit des fouilles F1, F2, F5, F6 et F9 ;
- d'importantes venues d'eau ont été observées lors de la réalisation des fouilles F4 et F10, le niveau d'eau s'étant stabilisé vers 2,2 m de profondeur. Ces eaux sont probablement des eaux d'infiltration emmagasinées au sein des remblais grossiers rencontrés (constituant un « réservoir » à forte perméabilité) qui reposent sur la formation naturelle sous-jacente imperméable constituée par des argiles. Outre ces venues d'eau, un fort degré d'humidité du sol a été relevé au droit des sondages S1, S2, S5 et S7 aux alentours de 2,5 m de profondeur ;
- des indices organoleptiques susceptibles d'indiquer la présence d'une contamination (couleur, odeur, déchets, mâchefers...) ont été relevés au sein des remblais identifiés au droit des sondages S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, F1, F4 et F10.

Les sources de contamination mises en évidence dans le cadre de ce diagnostic simplifié au droit du site sur le milieu sol sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Source de contamination	Localisation	Contaminants	Origine supposée des contaminations
n°1 (en partie concentrée)	<u>Bâtiment de production en partie Ouest de la zone d'étude et alentours - remblais (sondages S1, S2, S5 et S7 - fouilles F1, F4 et F10)</u>	- HCT (C10-C40 - dont fractions volatiles) - HAP (dont composés volatils) - Xylènes - métaux (mercure et zinc) - PCB (7 congénères)	<ul style="list-style-type: none"> • Origine anthropique antérieure (déversements de carburant, fuite d'ouvrage enterré non identifié)* • Nature des remblais • Contamination des eaux d'infiltration
n°2	<u>Remblais sous-jacents au groupe électrogène en bordure Ouest de la zone d'étude (sondage S6)</u>	- HAP (dont composés volatils en quantités négligeables)	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des remblais
n°3 (concentrée)	<u>Remblais sous-jacents au fût d'huile renversé en partie Est de la zone d'étude (sondage S4)</u>	- HCT (C10-C40 - dont fractions volatiles en quantités négligeables)	<ul style="list-style-type: none"> • Déversements d'huile
n°4	<u>Remblais sablo-graveleux grisâtres (fouilles F1, F2, F4, F5, F6 et F8)</u>	- HCT (C10-C40 - dont fractions volatiles en quantités négligeables)	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des remblais
n°5	<u>Remblais limoneux / argileux présentant des fragments de brique, des blocs d'agglomérés, du bois voire de la ferraille (fouilles F5, F6, F7, F8 et F9)</u>	- HCT (C10-C40 - dont fractions volatiles en quantités négligeables) - HAP (dont composés volatils en quantités négligeables) - PCB (7 congénères)	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des remblais
n°6 (potentielle)	<u>Eaux d'infiltration (repérées en partie Est du site)</u>	- HCT (C10-C40 - dont fractions volatiles) - HAP (dont composés volatils) - Xylènes - métaux (mercure et zinc) - PCB (7 congénères)	<ul style="list-style-type: none"> • Lixiviation des sols contaminés lors de l'infiltration

La société AGIR PROMOTION porte le projet de réhabiliter le site industriel en zone de logements collectifs, de commerce et de bureaux.

Afin de prendre en compte les effets de l'ancienne installation sur l'environnement, la Société AGIR Promotion a missionné SOCOTEC France pour effectuer un Mémoire de Réhabilitation.

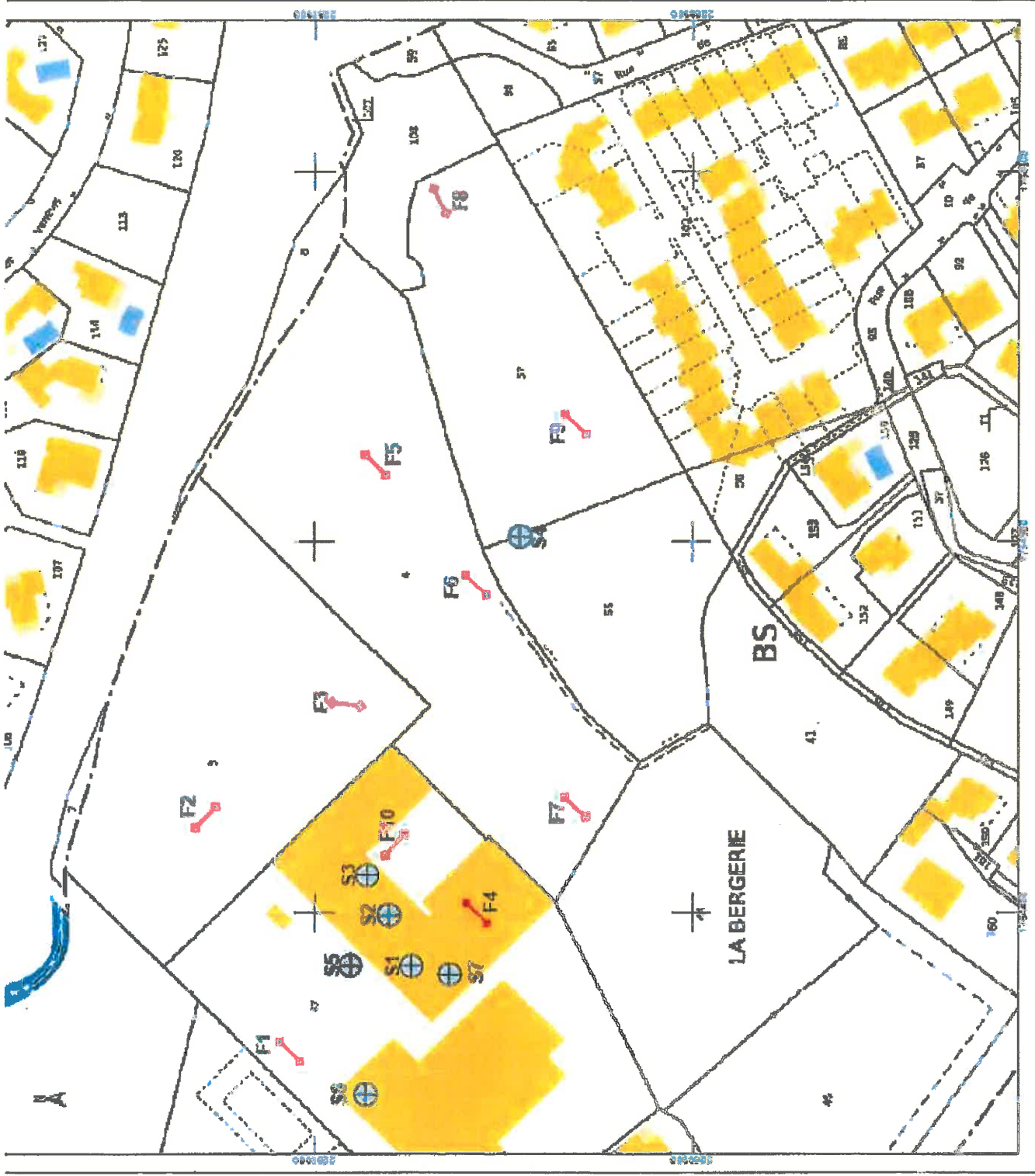
Cette mission comprendra les prestations ci-dessous :

1. Diagnostic approfondi de pollution des sols
des prélèvements, mesures, observations et analyses sur le milieu sol – code A200,
des prélèvements, mesures, observations et analyses sur le milieu eaux souterraines – code A210 (en option),
des prélèvements, mesures, observations et analyses sur le milieu gaz de sol – code A230,
des prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées – code A260.
un schéma conceptuel approfondi ;
2. Analyse des Risques Résiduels – A320
3. Bilan Coûts Avantages – A330 afin de comparer plusieurs solutions techniques de réhabilitation

Ce mémoire définira les modalités de réhabilitation et d'aménagement d'un site pollué. Il permettra de supprimer ou à défaut de maîtriser les sources de pollutions et leurs impacts.

SOCOTEC France effectuera également des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans la phase de travaux (code B001) et d'Assistance aux Opérations de Réception (code B330).

Ces missions permettront de vérifier la conformité des futurs travaux avec les engagements contractuels.



Plan de localisation des sondages
réalisés

Echelle: 1/2000^{ème} - A3

LEGENDE

Sondages réalisés
au carottier

10 USAGE FUTUR

L'usage futur proposé pour le projet d'aménagement « La Bergerie » (c. env., art. R. 512-39-2) prévoit la construction de bâtiments à usage de logements collectifs avec un niveau de sous-sol et de bâtiment à usage de commerce et de bureaux, entourés par des espaces verts, comme l'indique le plan de masse du projet présenté ci-après.

Une procédure de concertation (c. env., articles R.512-46-26) sera, le cas échéant, engagée avec le maire ou le président de l'établissement public intercommunal compétent en matière d'urbanisme. Cependant, suite à la consultation du PLU de Juvignac, il semblerait que le projet de création de bureaux et de logement collectifs soit en accord avec les directives d'occupation du sol définies par le PLU.

Le futur exploitant ou acquéreur sera informé sur la situation du site et sur son passif. Cette information portera plus particulièrement sur les activités ayant été exercées au droit du site mais aussi sur les dangers et inconvénients importants qui en résultent.



le Forum actif
un cadre pour l'esplanade
(commerces, bureaux...)

des logements ancrés dans la parcelle
avec épannage croissant
depuis l'Esplanade de la Bergerie

bassins de
retention

l'Esplanade
de la Bergerie
un forum actif

les logements intermédiaires
un épannage croissant
de R+2 à R+5m

le forum actif
jeunes travailleurs

6 parcelles
en dation

l'immeuble de bureaux
facilement accessible
et formant un "filtre acoustique"

entrée-sortie

100m

E

11 CONCLUSIONS

Des mesures ont donc été prises ou prévues pour la mise en sécurité du site, et notamment sur :

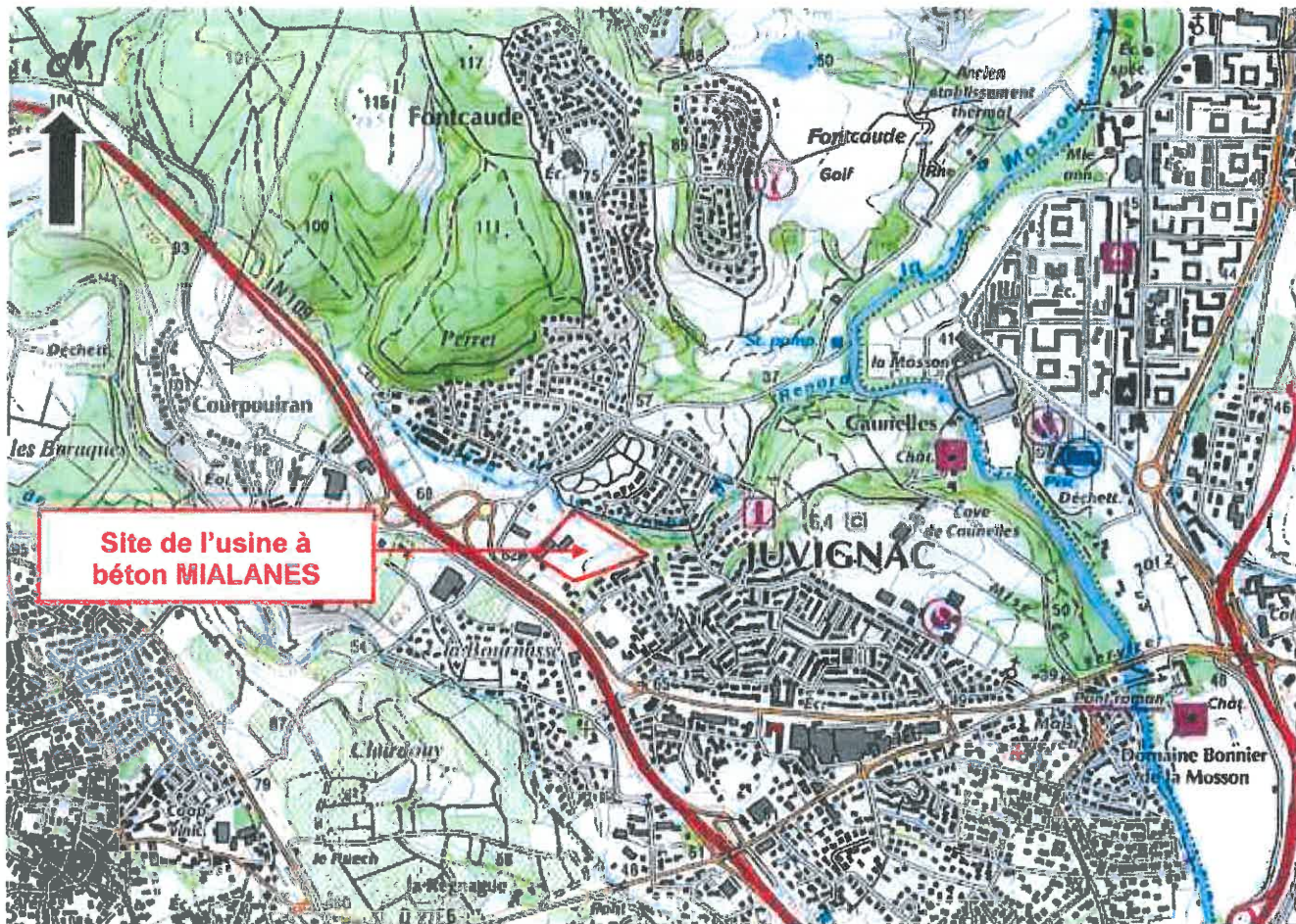
- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et déchets présents sur site,
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

La réalisation du Mémoire de Réhabilitation et des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettront de rendre compatibles sanitairelement le site aux exigences définies dans le cadre du projet d'aménagement.

12 ANNEXES

ANNEXE 1 : Localisation du site	1 page
ANNEXE 2 : Documents administratifs mis à disposition par la Préfecture de l'Hérault	5 pages
ANNEXE 3 : Documents relatifs à l'évacuation et à l'élimination des déblais et matériaux	9 pages

ANNEXE 1 : LOCALISATION DU SITE



ANNEXE 2 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION PAR LA PREFECTURE DE L'HERAULT



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTRE D'ETAT
MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE & DE L'INDUSTRIE

SECTION INTERDEPARTEMENTALE
DE L'INDUSTRIE

MONTPELLIER le 18 janvier 1983

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Département : Hérault

M. H. DIKNET

Ingénieur en Chef
Chef de Section Principal
Chef de Section Principal

RAPPORT DU CHEF DE SECTION PRINCIPAL
chargé du contrôle des installations classées

OS n° 04/83

OBJET : Installations classées.
Remplacement d'une centrale à béton.
Ets MIALANES S.A. - 220, route de Lodève à JUVIGNAC.

REFER- : Transmission de M. le Préfet de l'Hérault en date du 27 décembre 1982.

Par lettre en date du 17 décembre 1982 M. MIALANES
220, route de Lodève à JUVIGNAC déclare à M. le Préfet de l'Hérault la mise
en place d'une centrale à béton destinée à remplacer la centrale existante.

Ladite centrale a été classée suivant récépissé de déclara-
tion en date du 30 mai 1978.

D'après les indications fournies par le déclarant, il
s'agit d'une installation soumise à déclaration, rubrique n° 269 2° et
89ter 2° de la nomenclature.

La demande contient les pièces prévues par l'article 25
du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977.

Dans ces conditions, elle est correcte en la forme, donc
recevable et le récépissé peut être délivré à M. MIALANES.

Il conviendra d'une part d'annuler le récépissé en date du
30 mai 1978 et d'autre part de joindre à ce nouveau récépissé les arrêtés type
n° 269 2° et 89ter 2° déterminant les prescriptions qui devront être respectées.

Vu et transmis avec avis conforme
MONTPELLIER, le 18 janvier 1983
L'Ingénieur des T.P.E. (Minas),

M. BERNHART

Le Chef de Section Principal,

PREFECTURE DE L'HERAULT
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

Bureau de la Réglementation

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-
ROUSSILLON, PREFET DE L'HERAULT

à M. le Sous-préfet, Commissaire Ad-
joint de la République dans l'Arrondis-
sement de Montpellier

OBJET : Installations classées -
F. J. : TROIS.

J'ai l'honneur de vous
prier de bien vouloir d'urgence
faire notifier et remettre au
M. Directeur des Etablissements Mialanes

demeurant à JUVIGNAC, 220 route de Lodève,
le récépissé de déclaration n° 83-6 en date
de ce jour, relatif à l'installation d'une
centrale à béton.

Ladite remise sera
constatée par le procès-verbal
dont la formule est ci-contre et
qui devra être immédiatement
adressée à la Préfecture de
L'HERAULT.

Les deux autres exem-
plaires de ce document sont res-
pectivement destinés à vos ser-
vices et aux services municipaux
de JUVIGNAC

MONTPELLIER, le 25 JAN 1983

POUR LE PREFET
LE CHEF DE BUREAU,

NOTIFICATION DE MISE A L'ARRÊT DÉFINITIF
ARRIVÉE
26 JAN 1983
BUREAU DU COURRIER

NOTIFICATION DE MISE A L'ARRÊT DÉFINITIF
ARRIVÉE
11 FEV 1983
BUREAU DU COURRIER

PROCES-VERBAL de NOTIFICATION

L'an mil neuf cent *Quatre-vingt-trois*
et le *sept février*
nous soussigné *DUBUE Raymond*
(qualité) *Brigadier de Police*
Municipale
agissant à la requête de *Monsieur*
le Maire de Juvignac
certifions avoir notifié et
remis ce jour à *M. MIALANES*
à

demeurant à *Juvignac 220*
Route de Lodève
parlant à *lui-même*

le récépissé de déclaration n° 83-6
en date du *25 JAN 1983*
relatif à l'installation d'une centrale
à béton.

Sur ma demande, M. MIALANES

a déclaré employer *18* ouvriers
être inscrit au registre
du Commerce (1) *B314 4932 11*
des Métiers (1) sous le n° *75 B431*
à l'A.N.S.X.A. (1)

et que son n° d'identification
SIRET est le suivant *314 4932 706*

fait à *Juvignac le 7 Février 1983*
l'Agent notificateur,

[Signature]
Requ notification
Signature de *[Signature]*

(1) Rayer les mentions inutiles

Maryse CHARDENAS Architecte D.P.L.G.
14000 Montpelier rue des Amoureux
34 100 Montpellier tel 79 40 99

Prefecture de l'Hérault
Bureau de la Permis de construire
34 052 Montpellier Cedex

Montpellier 17 Caserne 1901

INSTALLATION CLASSEE

OBJET Remplacement d'une centrale à béton existante par une nouvelle de même puissance mais plus moderne

1 DEMANDEUR

Etablissements NIAGANES *Société anonyme*
22 Route de Lodève
JUVIGNAC tel 79 37 03

2 EMPLACEMENT

idem : route de Lodève Juvignac
références cadastrales : parcelles 298 (emplacement de la centrale)
parcelles 297
294
295

3 NATURE DES ACTIVITES

Fabrique d'agglomérés de béton
Entreprise de négoce de matériaux

4 VOLUMES DES ACTIVITES

Surface du terrain : 30 000 m²
Surface couverte au total des bâtiments de l'entreprise : 3 370 m²
Dimensions de la centrale (voir Plan)
Emplacement de l'entreprise : ENCLUSE

5 SITUATION DE LA CENTRALE

Sur la parcelle 298 (voir plan, derrière le local malaxeur

- à 65 mètres du logement de fonction des élus locaux
- à 50 mètres des locaux voisins (parcelles 300 299)
Ces locaux abritent une entreprise de Travaux Publics
- à 70 mètres du ruisseau de la fontaine
- à 13 m 5 de la route de Lodève

17 Dec 82

Maryse CHARDENAS
ARCHITECTE D.P.L.G. N° 479
PASSY - NOTRE-DAME
Rue des Amoureux
CELLENEUVE
34100 MONTPELLIER



CHARDENAS Architecture DPLG
114 Rue des Courbes
34 100 Montpellier

Préfecture de l'Hérault
Bureau de la Régulation
34 001 Montpellier Cedex

Montpellier 47 novembre 2015 (suite)

6 Points de détail

- Alimentation en EDF : réseau de la ville pour alimentation de l'entreprise
Des Parages pour alimentation de la centrale
- Réjet des eaux : fosse septique pour 4 U de l'entreprise
Eau de rejet pour la centrale à béton
- pas de nuisances particulières pour la centrale

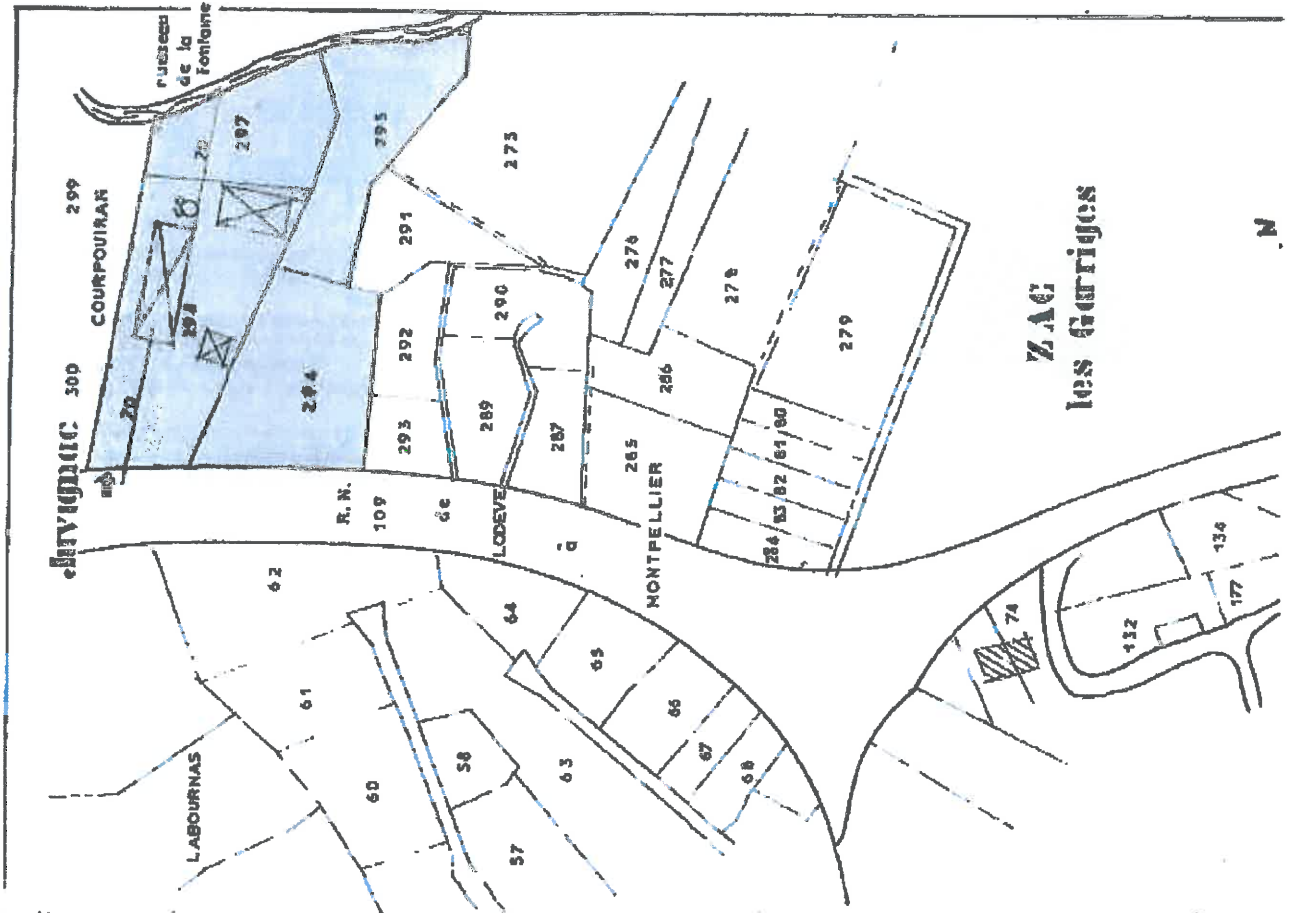
7 Point de la centrale

- 100 chevaux soit 50 KW

ci joint

- plan masse
- plan de la centrale
- extrait du règlement de commerce
- descriptif de la centrale

Marie CHARDENAS
ARCHITECTE D.P.L.G. N° 475
PASSY - VITRE-D'AZE
114 Rue des Courbes
34100 MONTPELLIER



PROJET DE béton existante par une autre de même puissance

17 Dec 82
Monsieur le Maire
Mairie de Juvignac
Rue de la Poste
34990 Juvignac
MONTPELLIER

Vu pour son avis
révisé de déclaration n° 1-6
de 25 JAN. 1983
Monsieur le Maire
Mairie de Juvignac

1-1-1
Pour le Préfet
Commissaire de l'Équipement
Le 25 JAN. 1983

surface terrain 50 000 m²
s. couverte exist. 5 572 m²

Département de l'Hérault **MONTPELLIER**
Juvignac route de Lodève 5-4000

Permis de Construire dossier n° 892

PLAN SITUATION 1/2500 PLAN MASSE 1/500 PLAN CENTRALE A Coteur	PROPRIETE DE ETS. MIALANES ROUTE DE LODEVE JUVIGNAC TEL. 75 37 03	MARQUE CHARDENAS Architecte DPLG N° 479 20 PASSY D'ORME TEL. 75 60 99
--	---	--

ANNEXE 3 : DOCUMENT RELATIFS A L'EVACUATION ET A L'ELIMINATION DES DEBLAIS ET MATERIAUX



SITES :
CD 185, Rte de Palavas [34090] FABRÈGUES
Tél. 04 99 52 82 52 / Fax 04 99 52 82 56
SÈTE
Rte de Balaix [34110] Frontignan La Peyrade
Tél. 04 67 43 06 16 / Fax 04 67 43 06 15
ZI Le Cause [34630] ST THÉBÈREY
Tél. 04 67 94 31 45 / Fax 04 67 77 90 72

Fabrigues le : 12/12/2013

FACTURE N°: 35443

MIALANES
220 ROUTE DE LODEVE
34990 JUVIGNAC

DESIGNATION	QTE	PRIX HT	TOTAL HT
Traitement des déblais			
Stockage et criblage	13.851 T	3.90 €	54 018.90 €

Montant H.T : 54 018.90 €

Tva 19.6 % : 10 587.70 €

Total T.T.C : 64 606.60 €

Date d'échéance : J.J...

Siège social : CD 185, Route de Palavas 34090 Fabrègues

Tél. 04 99 52 82 52 / Fax 04 67 52 82 56 - languedocagregats@wanadoo.fr

EUROL au capital de 8 000 € - SIRET 348 088 000 00018 - RCS Montpellier B 348 088 00



Fabrigues le : 14/10/2013

FACTURE N°: 34231

MITES :
CD 185, Rte de Palavas (34690) FABRÈQUES
Tél. 04 89 52 82 52 / Fax 04 99 52 82 50
SÈTE
Rte de Balanic (34110) Frontignan La Peyrade
Tél. 04 67 43 06 15 / Fax 04 67 43 06 16
ZI La Caune (34630) ST THIBERY
Tél. 04 67 94 31 46 / Fax 04 67 77 30 72

MIALANES
220 ROUTE DE LODEVE
34990 JUVIGNAC

DESIGNATION	QTE	PRIX HT	TOTAL HT
Tratement des débris			
Stockage et criblage	8.310 T	3.90 €	32 409,00 €

Montant H.T : 32 409,00 €

Tva 19,6 % : 6 352,16 €

Total T.T.C : 38 761,16 €

Date d'échéance :/./...

Siège social : CD 185, Route de Palavas 34690 Fabrègues
Tél. 04 89 52 82 52 / Fax 04 67 52 82 56 - languedocagregats@wanadoo.fr
EURL au capital de 8 000 € - SIRET 348 088 000 00018 - RCS Montpellier B 348 088 00



Fabrigues le : 13/03/2013

FACTURE N°: 33702

SITES :
CD 185, Rte de Palavas (34090) FABRIGUES
Tél. 04 99 62 62 62 / Fax 04 99 62 62 66

SÈTE
Rte du Balanin (34110) Frontignan La Peyrade
Tél. 04 67 43 05 15 / Fax 04 67 43 05 15
ZI La Caunne (34030) ST THIBERY
Tél. 04 67 04 31 46 / Fax 04 67 77 30 72

MILANES
220 ROUTE DE LODEVE

34990 JUVIGNAC

DESIGNATION	QTE	PRIX HT	TOTAL HT
Traitement des déblais			
Stockage et criblage	16.540 T	3.90 €	64 506.00 €

Montant H.T. : 64 506.00 €

Tva 19.6 % : 12 643.17 €

Total T.T.C. : 77 149.17 €

Date d'échéance : .../.../...

Siège social : CD 186, Route de Palavas 34090 Fabrigues

Tél. 04 99 62 62 62 / Fax 04 67 62 62 66 - languedocagregats@wanadoo.fr

EUR1 au capital de 8 000 € - SIRET 348 086 000 000 18 - RCS Montpellier B 348 086 00



Fabrigues le : 13/06/2013

FACTURE N° : 31047

SITES :
CD 185, Rte de Palavas (34000) FABRIGUES
Tél. 04 99 52 82 52 / Fax 04 99 52 82 56
SÈTE
Rte de Balanic (34110) Fronignan La Peyrade
Tél. 04 67 43 05 15 / Fax 04 67 43 05 15
ZI Le Cousse (34630) ST THIBERY
Tél. 04 67 94 31 45 / Fax 04 67 77 30 72

MIALANES
220 ROUTE DE LODREVE
34990 JUVIGNAC

DESIGNATION	QTE	PRIX HT	TOTAL HT
Traitement des déblais			
Stockage et criblage	12.750 T	3.90 €	49 725,00 €

Montant H.T : 49 725,00 €

Tva 19.6% : 9 746,10 €

Total T.T.C : 59 471,10 €

Date d'échéance :/../..

Siège social : CD 185, Route de Palavas 34000 Fabrigues

Tél. 04 99 52 82 52 / Fax 0467 52 82 56 - languedocagregats@wanadoo.fr

EURO au capital de 8 000 € - SIRET 348 086 000 00018 - RCS Montpellier: 8 348 086 00



Fabrigues le : 30/04/2013

FACTURE N° : 29827

BITES :
CD 185, Rte de Palavas (34090) **FABRÈQUES**
Tél. 04 99 52 82 52 / Fax 04 99 52 82 56
SÈTE
Rte de Balenc (34110) Frontignan La Peyrade
Tél. 04 67 43 05 15 / Fax 04 67 43 05 15
ZI Le Causse (34030) **ST THIBERY**
Tél 04 67 04 31 45 / Fax 04 67 77 30 72

MIALANES
220 Route de Lodève

34990 Juvignac

DESIGNATION	QTE	PRIX HT	TOTAL HT
Traitement des déchets	12 100 T	3.90 €	47 541.00 €
Stockage et criblage			

Montant H.T : 47 541.00 €

Tva 19.6 % : 9 318.03 €

Total T.T.C : 56 859.03 €

Date d'échéance : ././....

Siège social : CD 185, Route de Palavas 34090 Fabrigues

Tél. 04 99 52 82 52 / Fax 04 99 52 82 56 - languedocagregats@wanadoo.fr

EURL au capital de 5 000 € - SIRET 348 086 000 00018 - RCS Montpellier B 348 086 00



Fabrégues In : 25/06/2012

FACTURE N° : 21833

MIALANES
220 ROUTE DE LODEVE

34990 JUVIGNAC

SITES :
CD 185, Rte de Palavas [34600] **FABRÈGUES**
Tél. 04 99 52 82 52 / Fax 04 99 52 82 56
SÈTE
Rte de Balanuc [34110] Frontignan La Peyrade
Tél. 04 67 43 06 15 / Fax 04 67 43 06 15
21 Le Causee [34630] **ST THIBERY**
Tél. 04 67 94 31 45 / Fax 04 67 77 30 72

DESIGNATION	QTE	PRIX HT	TOTAL HT
Traitement des déblais			
Stockage et criblage	35.406 T	3.90 €	138.079,50 €

Montant H.T : 138.079,50 €

Tva 19,6 % : 27.069,58 €

Total T.T.C : 165.143,08 €

Date d'échéance : ./././....

Siège social : CD 185, Route de Palavas 34600 Fabrégues

Tél. 04 99 52 82 52 / Fax 04 67 52 82 56 - languedocagregats@wanadoo.fr

EUROL au capital de 8 000 € - SIRET 348 086 000 00018 - RCS Montpellier B 348 086 00



BIOCAMA
105 RUE DE LA GARENNE - BP 51030-
34741 VENDARGUE
Tel : 04 67 75 37 03 - Fax : 04 67 75 78 78

Facture

MIALANES SA
1 RUE DE LA GARENNE
BP 30
34740 VENDARGUES

Client: 0003 DIVERS

Code client: MIALANES
Facture n°: B3030010 du 15 Mars 2013

Page 1

Exp	Produit	Nbre	Quantité	P.U.H.T.	T.V.A.	Montant H.T.
TRANSPORT DE TERRE DE DEBLAIS						
2PKI	TRANS SRMI	TRANS SRMI POUR AVOIR	24 990.00 T	3.35	N	83 716.50
Total Client						83 716.80

Taux	Hors Taxes	T.V.A. acquittée sur débit	NET à PAYER
(N) 19.60	83 716.50	16 408.43	

100 124.93 EUR

à régler ou à rendre à votre règlement
code client: MIALANES
n° facture: B3030010
date facture: 15 Mars 2013
net à payer: 100 124.93 EUR

Règlement par CHEQUE FIN DE MOIS au 20/03/2013

Siège social: 105 rue de la Garenne - BP 51030 - 34740 VENDARGUES
Tel: 04 67 75 37 03 - Fax: 04 67 75 78 78 - contact@mialaness.fr
S.A. à capital de 110.000 € - N° 35351304001038 - APE 0812Z - TVA Intracommunautaire FR 46 53 513 000



BIOCAMA
103 RUE DE LA GARENNE - BP 51030
34741 VENDARGUE
Tél : 04 67 75 37 03 - Fax : 04 67 75 78 78

Facture

MIALANES
220 ROUTE DE LODEVE
34990 JUVIGNAC

Code client MIAL.
Facture n° B2070016 du 31 Juillet 2012 Page 1

Expl	Produit	Nbre	Quantité	P.U.H.T.	T.V.A.	Montant H.T.
TRANSPORT TERRE DE DEBLAIS						
<i>Chantier</i>	00001					
2PIG	TRANS SEMI		25 130.00 T	3.35	N	84 185.50
	Total Chantier	1				84 185.50
	Total Client	1				84 185.50

Taxes (N) 19.60 Hors Taxes 84 185.50 T.V.A. acquittée sur débit 16 500.36 **NET à PAYER**

100 685.86 EUR

rapporter ce à jointure à votre paiement
code client MIAL.
* facture B2070016
date facture 31 Juillet 2012
et à payer 100 685.86 EUR

Règlement par **RÈGLEMENT COMPTANT** au 05/08/2012

Siège social - 103 rue de la Garenne - BP 51030 - 34746 VENDARGUES
Tél : 04 67 75 37 03 - Fax : 04 67 75 78 78 - contact@mialanes.fr
S.A.S au capital de 110.000 € - Siret 55337368400055 - APE 811Z - TVA Intracommunautaire FR 26 553 513 606



BIOCAMA
105 RUE DE LA GARENNE - BP 51030-
34741 VENDARGUE
Tél : 04 67 75 37 03 - Fax : 04 67 75 78 78

Facture

MIALANES
220 ROUTE DE LODEVE
34990 JUVIGNAC

Code client MIAL
Facture n° B2060024 du 25 Juin 2012 Page 1

Expé	Produit	Nbre	Quantité	P.U.H.T.	T.V.A.	Montant H.T.
TRAVAUX EFFECTUES EN 2011						
Chantier	00001	JUVIGNAC				
2PIG	DIVERS	LOCATION CHARGEURS ET CHAUFFE	1.00	83 135.00	N	83 135.00
	TRANS SEMI	TRANS SEMI TERRE DEBLAIS	35	405.00	T	118 606.75
	DIV1	LOCATION CRIBLE FINLATS	1.00	19 600.00	N	19 600.00
	DIV2	DEMOLITION BATIMENTS	1.00	48 900.00	N	48 900.00
	Total Chantier					270 241.75
	Total Client					270 241.75

Taux (N) 19.60	Hors Taxes 270 241.75	T.V.A. acquitée sur débit 52 967.38	NET à PAYER
----------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------

323 209.13 EUR

Règlement par **REGLEMENT COMPTANT** au 30/06/2012

à reporter ou à joindre à votre règlement
code client MIAL
n° facture B2060024
date facture 25 Juin 2012
net à payer 323 209.13 EUR

Sigbo social : 105 rue de la Garenne - BP 51030 - 34746 VENDARGUES
Tél : 04 67 75 37 03 - Fax : 04 67 75 78 78 - contact@sigbo.com
S.A.S au capital de 110,000 € - Siret 353373666000000 - APE 0812Z - Pui de France commercialisé PR 45 333 313 664